



GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE

COLLECTION **RAPPORT**

2024 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Sommaire

- 2. **L'ÉDITO**
- 3. **LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE**
 - 3. Le territoire et les missions
 - 5. Les moyens humains
 - 5. Les moyens matériels
 - 7. La politique déchets
- 9. **LES GRANDS RÉSULTATS 2024**
 - 9. Les faits marquants de l'année
 - 12. Le schéma général des flux
 - 14. La synthèse des flux sur 3 ans
 - 15. Les indicateurs stratégiques et leur évolution
- 17. **UNE COLLECTIVITÉ ENGAGÉE POUR LES HOMMES ET L'ENVIRONNEMENT**
 - 18. La satisfaction des usagers et qualité de service
 - 20. La protection des agents et de l'environnement
 - 21. Le suivi environnemental
- 23. **LA RÉDUCTION DES DÉCHETS**
 - 24. Le programme local de prévention des déchets
 - 25. Le compostage
 - 26. Les actions en faveur de la réduction des déchets
- 29. **LA COLLECTE**
 - 29. L'organisation de la collecte
 - 32. Les tonnages collectés
 - 33. Les autres collectes séparées
 - 34. L'optimisation de la collecte
- 39. **LES DÉCHÈTERIES**
 - 39. Le schéma directeur déchèteries
 - 40. L'activité des déchèteries
 - 43. Autour des déchèteries
- 46. **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS**
 - 47. Le tri des emballages et des papiers
 - 50. Le compostage des déchets organiques
 - 52. L'incinération des ordures ménagères
- 54. **LES INDICATEURS FINANCIERS**
 - 54. Le budget déchets
 - 54. Les ressources du service public
 - 55. La synthèse financière de fonctionnement
 - 60. La synthèse financière des investissements

L'édito



Le poids des déchets produits par habitant continue de diminuer : les efforts de tous semblent porter leurs fruits !

2024 aura été l'année durant laquelle nous avons atteint un des objectifs posés dans le schéma directeur déchets à horizon 2030, sur le plan du poids des déchets générés par habitant. Mesuré par le pesage des camions, celui-ci semble se stabiliser à 430 kg/an/habitant, alors qu'il était pour rappel de 532kg/an/habitant en 2018.

Être en avance sur notre cible est de très bon augure. Il faudra regarder le résultat de l'année 2025 et 2026 pour commencer à se fixer de nouveaux objectifs, visant bien sûr toujours la réduction de la quantité de déchets produits.

Mais ce chiffre global de l'ensemble des déchets produits, y compris en déchèterie, masque notre point noir : le tri insuffisant des emballages. Sur ce point, nous avons une grosse marche à franchir : presque un tiers de la poubelle grise pourrait être recyclé s'il était bien trié. C'est une de nos priorités.

Côté déchèterie, il est probable que le poids des déchets collectés ne baissera plus. Nous porterons d'ailleurs dans les années à venir nos efforts pour réduire les apports de végétaux, un gâchis de les considérer comme des déchets alors que, broyés ou compostés à la maison, ils nourrissent les jardins sans même avoir à les transporter.

2024 a été l'année du centre de tri ATHANOR.

Nous y sommes, la première de nos grandes usines est en service ! Elle trie mieux et plus (+5 kg/an/habitant), avec une moyenne de 14 tonnes triées par heure, ce qui était l'objectif fixé à la société

TIRU-PAPREC qui nous dit également être très satisfaite des performances de l'outil. Si les efforts se poursuivent du côté du tri des emballages, notre usine sera à son plein potentiel. Nous conduisons par ailleurs plusieurs actions pour réduire les entraves au tri comme les erreurs les plus fréquentes d'une partie des usagers : les déchets en sac poubelle ou le verre.

2024 a été marquée par la fin du déploiement massif de la collecte des restes alimentaires.

Cela marque le début d'une nouvelle étape : celle de la hausse des tonnages collectés en poubelle marron. La collecte a souffert du dépôt de bilan du prestataire en milieu d'année, une nouvelle entreprise a pris le relais au cours de l'automne. Malgré cela, le volume de ces déchets amenés à Murianette a légèrement augmenté de 400 tonnes.

L'occasion pour moi d'évoquer le lancement officiel du programme de modernisation du centre de compostage avec des travaux qui vont débiter à l'été 2025. Notre future nouvelle usine sera la première de ce type en France. La production de biogaz en plus du compost-engrais permettra à notre Métropole d'alimenter une grande partie du carburant nécessaire à nos camions poubelle pour effectuer la collecte. Nous poursuivons la conversion des camions diesel en motorisation à gaz.

2024 est marquée par l'évolution des règles du recyclage des tonnages collectés en déchèterie.

L'année politique nationale a eu des conséquences sur le comportement des ministères qui nous concernent.

Les éco-organismes, les R.E.P.* , qui soit récupèrent les matériaux, soit cofinancent leur recyclage, sont en position de force tout en étant pas assez cadrés par l'Etat. Chacun fixe ses règles, la régulation entre eux est peu, mal ou pas du tout faite et notre Métropole en bout de chaîne subit les décisions qui souvent nous paraissent inadaptées aux réalités. C'est une des difficultés majeures de cette année 2024. Avec l'équipe de la DPCTD**, je m'emploie à peser

avec les autres métropoles et les fédérations d'élus pour "stopper" ces dérives et nous simplifier le travail.

2024 aura été aussi l'année du lancement du projet de nouvel incinérateur !

La première délibération a validé la commande des fours et des machines du futur incinérateur (ce qui représente 60% du coût global). Elle a été adoptée sans vote contre (2 groupes sur 8 ont choisi une abstention que je qualifie de bienveillante avec le projet – les 6 autres ont voté pour). Je remercie tous nos collègues, élus et élues, de cette confiance dans notre projet qui, je le rappelle, nous engage pour un demi-siècle de fonctionnement. Je remercie évidemment aussi toutes les équipes qui ont travaillé d'arrache-pied pour faire aboutir ce projet, comme tous les autres d'ailleurs.

La suite se déroulera en 2025 avec le vote des travaux concernant le bâtiment et les aménagements mais le projet est maintenant engagé.

Je rappelle ici que, ATHANOR, (centre de tri et incinérateur) est porté financièrement par 7 intercommunalités (Grenoble Alpes Métropole, le Grésivaudan, le Pays Voironnais, le Trièves, la Matheysine, Saint-Marcellin Vercors Isère et l'Oisans), une riche coopération que j'ai eu l'honneur d'animer durant 6 ans avec mes collègues vice-présidents et vice-présidentes, aux côtés des présidentes et présidents des territoires voisins.

Et le travail se poursuit pour réorganiser avec davantage d'efficacité toutes nos formes de collectes. Un travail important d'optimisation de la collecte sur les 18 communes du "Grand Sud" a débuté en 2024 et va se concrétiser dès 2025.

L'occasion pour moi de remercier encore et encore tous les agents sur le terrain. Bravo à toutes et tous !

Lionel COIFFARD.

*Responsabilité Élargie du Producteur = obligation pour les fabricants de tout objet et de tout matériau de financer ou de récupérer directement les produits usagés. **Direction Prévention Collecte Traitement Déchets



La présentation générale du service

LE TERRITOIRE ET LES MISSIONS

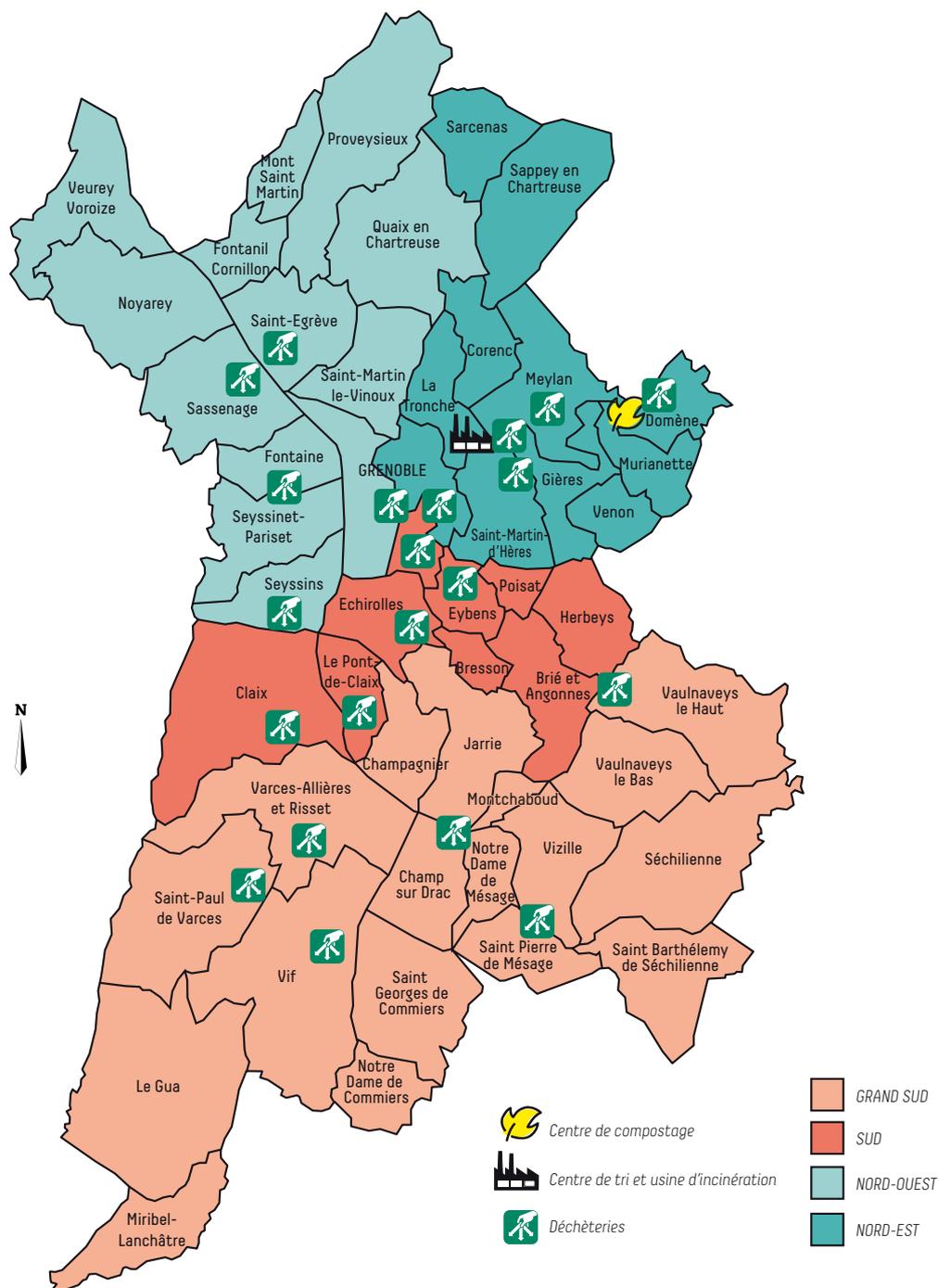
LA MÉTROPOLE DE GRENOBLE

455 436
HABITANTS

49 COMMUNES

426 KG DE DÉCHETS
PRODUITS PAR
HABITANT ET PAR AN

TAUX DE VALORISATION : MATIÈRE 46 % / ÉNERGÉTIQUE 51 %



LES MISSIONS DE LA MÉTROPOLE

Grenoble Alpes Métropole est chargée de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés :

- Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits.
- Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères), des déchets alimentaires et des déchets recyclables (papiers/emballages et verre) : collecte en porte à porte et en apport volontaire.
- Tri et valorisation des déchets.
- Gestion des 21 déchèteries réparties sur le territoire métropolitain.
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets.

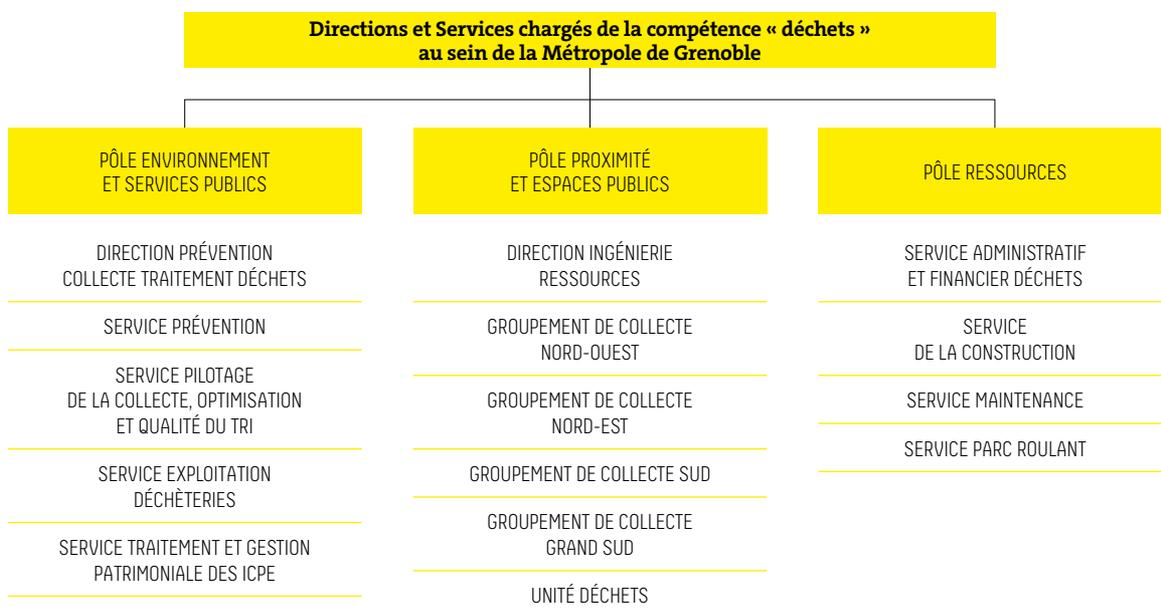
Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- Les ménages qui habitent sur le territoire des 49 communes membres de Grenoble Alpes Métropole,
- Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre,
- et les établissements publics (enseignement, services de l'État et des collectivités locales...), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.

LES MOYENS HUMAINS

Au sein de la Métropole de Grenoble, les effectifs en charge de la compétence « Prévention, collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés » sont de 357 agents (hors intérim) répartis au sein de plusieurs pôles de compétence.

Le budget annexe déchets contribue aux coûts induits par les moyens généraux (DRH, service juridique, locaux).



LES MOYENS MATÉRIELS

LES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS DÉDIÉS AU PÉRIMÈTRE DÉCHETS (hors locaux administratifs)

21 Déchèteries	<ul style="list-style-type: none"> Gérées par des agents de la Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> Accueil des usagers, orientation des objets ou des déchets vers les filières de réemploi, les unités de recyclage, incinération ou enfouissement correspondants.
Locaux techniques des services de collecte	<ul style="list-style-type: none"> Occupés par les agents de la Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement des personnels (150 agents) et remisage des véhicules. Atelier mécanique (7 agents).
Centre de tri – La Tronche	<ul style="list-style-type: none"> Confié dans le cadre d'un marché d'exploitation à PAPREC 	<ul style="list-style-type: none"> Pesée (GAM), contrôle et réception des déchets. Extraction mécanique des matériaux d'emballages et autres matériaux recyclables avant sur-tri manuel.
Usine d'incinération et de valorisation énergétique – La Tronche	<ul style="list-style-type: none"> Confié dans le cadre d'un marché d'exploitation à la Compagnie de Chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> Pesée (GAM), contrôle et réception des déchets. Incinération des déchets ménagers issus du territoire, des déchets apportés par les tiers (particuliers, hospitaliers, communes non-membres), des refus de compostage et du centre de tri. Chaleur valorisée par turbinage électrique et injection sur le réseau de chaleur urbain de la Métropole. Orientation des sous-produits vers la plateforme de maturation (mâchefers) ou le centre d'enfouissement correspondant.
Centre de compostage – Murianette	<ul style="list-style-type: none"> Géré par des agents de la Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle, pesée et réception des déchets. Production de compost à partir des déchets alimentaires collectés en bacs marron et déchets verts préalablement broyés. Orientation des sous-produits vers l'usine d'incinération et le centre d'enfouissement. Quai de transfert du verre.

LES ÉQUIPEMENTS TIERS UTILISÉS PAR LA MÉTROPOLE

Pôle R: Donnerie Dépose minute	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des usagers, pour les dons d'objets et textiles et orientation vers des recycleries généralistes ou spécialisées du territoire.
Pôle R: Plateforme de tri pour réemploi / réparation	<ul style="list-style-type: none"> • Tri pour réemploi réparation et recyclage de flux issus de collectes spécifiques.
Centres de traitement des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Réception, broyage et compostage des végétaux.
Plateformes de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Tri et préparation des bois, papiers et cartons de Déchèteries. • Tri et valorisation du verre.
Installation de Maturation et d'Élaboration - IME	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et maturation des mâchefers.
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - ISDND classe II	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et enfouissement des déchets ultimes provenant des refus de compostage.
ISDD classe I et mines souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et enfouissement des REFIOU de l'usine d'incinération d'ordures ménagères.

LES MOYENS MATÉRIELS SPÉCIFIQUES

Type	Quantité	Fonction
Véhicules de collecte utilisés par les équipes en régie (dont 58 % roulant au gaz)	81 (dont 47 bennes au gaz naturel)	Collecte des Bacs Roulants et PAV (points d'apports volontaires)
Engins divers (compacteur, engins de manutentions, Pac mat, chargeuse, tractopelle)	25	Fonctions diverses : manutentions, collecte, tassage des bennes, transport des bacs, broyeurs à végétaux...
Véhicules légers	57 (dont 14 électriques et 14 au gaz)	Livraison de matériel et déplacement des agents sur le territoire métropolitain
Colonnes à verre	1290	Collecte du Verre en PAV sur tout le territoire métropolitain
Colonnes de tri des papiers et emballages	564	Collecte des papiers et emballages en points d'apport volontaire
Colonnes d'ordures ménagères	340	Collecte des ordures ménagères en points d'apport volontaire
Nombre de bacs roulants pucés mis à disposition	173705	Collecte en porte à porte des déchets alimentaires (bacs marron), papiers/emballages (bacs verts/jaunes), ordures ménagères (bacs gris)

LA POLITIQUE DÉCHETS

La politique déchets s'appuie sur deux puissants outils :

LE SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS : UN OUTIL DE PLANIFICATION ET DE PILOTAGE STRATÉGIQUE 2020-2030

LES OBJECTIFS VISÉS

Le Schéma Directeur Déchets approuvé en 2017 par la Métropole fixe les grandes orientations stratégiques à l'horizon 2030 et donne un cap à la Métropole pour atteindre les nouvelles exigences réglementaires et relever les défis environnementaux de la gestion des déchets. Co-construit dans le cadre d'une large concertation citoyenne qui s'est déroulée sur deux années, son plan d'action doit permettre d'atteindre 3 grands objectifs :

1. Diviser par 2 le poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles d'ici 2030 (passer de 198 kg/an/hab en 2015 à 100 kg /an/hab d'OMR en 2030).
2. Réduire de 20 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant.
3. Augmenter fortement la part du recyclage (matière et organique), de 48 % (en 2015) à 67 % d'ici 2030.



Le déchet en 2030 : une RESSOURCE à part entière !



LES ACTIONS ET GRANDS PROJETS

Pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des déchets, la Métropole déploie un ensemble d'actions concrètes, en impliquant pleinement les usagers dans cette dynamique de transition.

1. Encourager la réduction à la source

Des dispositifs sont mis en place pour inciter tous les publics – habitants, commerçants, entreprises et acteurs publics – à produire moins de déchets.

Parmi les mesures phares : le développement du compostage individuel ou partagé, le prêt de broyeurs à végétaux ou encore la fin de la distribution massive de prospectus publicitaires.

- Objectif : détourner 63 kg de déchets par habitant et par an du service public, soit environ 31 000 tonnes à l'horizon 2030.

2. Améliorer la qualité et l'efficacité du tri

La Métropole renforce la performance du tri grâce au développement de collectes spécifiques (déchets alimentaires, textiles, etc.), à l'optimisation de la collecte du verre et à la réduction du taux de refus dans les filières de recyclage.

3. Optimiser la valorisation dans les déchèteries

Le réseau métropolitain de déchèteries fait l'objet d'une modernisation continue pour améliorer la qualité du tri et augmenter les taux de valorisation.

- Objectif : atteindre 85 % de recyclage des apports en déchèteries.

4. Moderniser les outils de traitement dans une logique de coopération

Face aux évolutions réglementaires et à l'augmentation des volumes à traiter, la Métropole s'associe à six autres collectivités du Sud-Isère* pour cofinancer de nouveaux équipements structurants : un centre de tri et une unité d'incinération.

Parallèlement, le site de compostage de Murianette sera modernisé et équipé d'une unité de méthanisation.

** Le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les communautés de communes de l'Oisans, du Trièves.*

LA DÉMARCHE QUALITÉ : CERTIFICATION ISO 9001

Une démarche structurante qui vise à évaluer l'amélioration du service public au travers de sa politique qualité.

Depuis 2018, la direction s'est engagée dans une démarche de Management par la Qualité sur l'ensemble de la compétence « Déchets ». Cette approche structurante vise à améliorer en continu le service public, en accompagnant les cadres et les équipes opérationnelles dans l'optimisation de leurs pratiques au quotidien.



En novembre 2024, la Métropole a renouvelé avec succès sa certification ISO 9001, délivrée par l'organisme agréé SOCOTEC. L'audit a confirmé la conformité du service et les progrès réalisés, en saluant notamment le professionnalisme, la rigueur et l'expertise des agents.

Cette dynamique de management par la qualité est aujourd'hui un levier central du pilotage du service, ayant permis des évolutions significatives de nombreux processus dans le domaine des déchets.



Les grands résultats 2024

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



LA PÉRENNISATION DES BORNES TEXTILES

Objectif 300 bornes textiles en 2030

Parce qu'il reste encore 7 kg/hab/an de textiles dans les déchets collectés en bac roulant, en 2024 le déploiement de conteneurs permanents sur l'espace public a été lancé, en partenariat avec quatre opérateurs de collecte.

Ces nouveaux points d'apports volontaires s'ajoutent à ceux mis à disposition dans les 21 déchèteries métropolitaines.

Les communes ont maintenu leur engagement avec la pérennisation du dispositif sur l'espace public. Après une première phase de déploiement réussie sur 41 communes, l'enjeu de la deuxième phase porte en 2025 sur la commune de Grenoble.



LA RESTAU'CO, UN FORT ENJEU POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Entre 2022 et 2024, Grenoble Alpes Métropole a accompagné 10 communes du territoire vers une restauration scolaire plus durable. Ce projet transversal visait notamment à réduire le gaspillage alimentaire ainsi qu'à faciliter la transition vers des alternatives aux barquettes plastiques à usage unique. La commune de Saint-Egrève a par exemple diminué de moitié son gaspillage en deux ans. Sur l'ensemble des 10 communes accompagnées plus de 40 tonnes de gaspillage sont ainsi évitées par an. Concernant les barquettes de réchauffe, l'accompagnement a permis la réalisation de diagnostics au sein des cantines et cuisines centrales participantes et la rédaction d'un plan d'action facilitant la transition vers des alternatives plus durables.



LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE UIVE AVANCE

En 2024, le marché de conception-réalisation du processus de la nouvelle Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique, d'une capacité de traitement de 165 000 t, a été attribué à Keppel Seghers Belgium. Après plus de 30 ans de service, l'ancien centre de tri a été déconstruit en fin d'année, laissant la place libre pour les travaux de la future UIVE.



LE NOUVEAU CENTRE DE TRI EST EN SERVICE

Les premiers déchets sont arrivés dans le nouveau centre de tri fin janvier 2024 pour plusieurs semaines d'essais avant de passer à la mise en service industrielle. Les mesures de performance de la nouvelle installation ont été réalisées début juin et l'équipement a été inauguré en juillet par l'ensemble du groupement Sud-Isère qui a financé l'installation.



LES BACS BLEUS VERDISSENT

Le tri évolue dans les Zones Industrielles et Zones d'Activité (ZIZA).

Jusqu'à présent, les entreprises et particuliers des ZIZA bénéficiaient d'une collecte spécifique en bacs bleus pour les cartons et papiers uniquement. Depuis le 1^{er} octobre, progressivement, les bacs bleus se transforment en bacs verts. Un courrier d'information a été envoyé dès le mois de septembre aux usagers concernés et des messagers sont passés les informer et coller un adhésif avec les nouvelles consignes sur les bacs. Les bacs bleus peuvent également être échangés contre un vert en se rendant au magasin.

Désormais, ces bacs en plus des papiers cartons peuvent aussi accueillir des emballages en plastique ou métal, exactement comme les bacs verts à couvercle jaune. Les consignes de tri sont désormais les mêmes sur l'ensemble de la Métropole. Cette évolution vise à limiter les erreurs de tri et à augmenter les quantités de déchets triés.



RÉDUCTION DE FRÉQUENCE : ÇA BOUGE AU NORD EST !

En novembre 2024, les habitants de Murianette et du hameau du Mûrier ont vu leurs habitudes de collecte des déchets évoluer. Afin d'adapter le service au besoin et d'optimiser l'organisation de la collecte, Murianette le Haut et Le Mûrier sont désormais collectés tous les 15 jours. Un plan d'action conséquent a été mis en œuvre en amont afin de s'assurer de la faisabilité : deux réunions publiques en septembre et octobre 2024, des études sur la sortie des bacs et leur taux de remplissage, une enquête terrain, etc. Ce projet mené par le secteur Nord Est a mobilisé différents acteurs comme les communes, les autres services de la Direction des Déchets et les riverains. C'est l'implication de tous qui a permis sa réussite.



UN CHANGEMENT D'HORAIRE EN DÉCHÈTERIE

En prévision des épisodes de canicule qui s'annoncent chaque année plus nombreux, la Métropole a adapté les horaires des 21 déchèteries et en a profité pour les uniformiser sur l'année. Depuis le 1^{er} juillet 2024 les déchèteries, qui sont désormais réparties en deux catégories seulement en fonction de leur fréquentation, ont toute l'année les mêmes horaires (sauf juillet/août).

Les huit Maxi qui sont les plus fréquentées sont ouvertes du lundi au samedi de 8 h 15 à 17 h 30 (avec une pause déjeuner d'une heure).

Les treize Proxi sont principalement ouvertes en matinée et seulement les vendredis et samedi en journée complète pour coller au mieux à la fréquentation. L'été, l'ouverture du matin est privilégiée partout, seules les huit Maxi sont ouvertes les samedis après-midi.



LE CHANGEMENT DE CONSIGNES POUR LES DÉCHETS DU BÂTIMENT EN DÉCHÈTERIE

La loi AGECE a prévu la mise en place d'une nouvelle « Responsabilité Élargie du Producteur » concernant les déchets du Bâtiment. Il s'agit de faire porter sur le producteur plutôt que sur la collectivité la charge du recyclage des matériaux ou matériels de construction. Ainsi, le traitement des bennes de gravats, du plâtre, du bois... n'est plus pris en charge financièrement par la collectivité et de nouvelles caisses ont été progressivement mises en place en 2024 dans les déchèteries de la Métropole pour permettre de séparer des nouveaux flux des encombrants : le plastique, les menuiseries vitrées, la laine de verre ou de roche. On favorise le recyclage et on minimise le coût pour la collectivité.



LE PROJET DE RÉORGANISATION DE LA COLLECTE SECTEUR GRAND SUD

En 2024 le secteur de collecte Grand Sud a fait l'objet d'un état des lieux détaillé : l'objectif est d'apporter des évolutions pour permettre aux habitants de trier plus facilement leurs déchets tout en optimisant et sécurisant l'activité de collecte.

Plusieurs scénarios ont été étudiés, la solution retenue vise à homogénéiser sur un même secteur les modes de collecte des poubelles grises et vertes : soit tout en conteneurs (dits PAV) soit tout en bacs roulants (collecte dite en porte à porte). La solution concernerait 11 communes du Grand Sud.

En 2025 un travail avec les communes sera lancé pour déployer progressivement ces modifications par phase à partir du second semestre 2025.



UN PRESTATAIRE DE COLLECTE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

La société Eco Déchets, retenue en 2022, pour la collecte des déchets sur 6 communes, a rapidement connu des difficultés. Malgré de nombreux efforts et un accompagnement constant de la part de la Métropole, Eco Déchets dépose le bilan en juillet 2024. Une procédure de rachat est alors lancée. C'est la société NICOLLIN qui prend le relais. La reprise est difficile. L'équipe encadrante met en œuvre des solutions concrètes, en lien avec la Métropole, pour assurer la qualité de service requise dans les clauses du contrat. En parallèle, l'ensemble des services travaillent conjointement à la rédaction d'un nouveau marché de collecte. Il a été notifié en novembre 2024 pour une mise en œuvre en avril 2025. De nouvelles bases sont posées pour un nouveau départ plus serein.



UN PARCOURS PÉDAGOGIQUE ET INTERACTIF ACCUEILLE LES VISITEURS AU NOUVEAU CENTRE DE TRI

Avec la construction du nouveau centre de tri de déchets d'Athador, inauguré en juillet 2024, un parcours pédagogique a été conçu pour sensibiliser les visiteurs au tri et à la réduction des déchets. Ce parcours composé de modules manipulatoires et de jeux interactifs a vocation à sensibiliser petits et grands aux enjeux des déchets.

Pour faciliter la venue des visiteurs, une plateforme d'inscription en ligne a également été créée permettant aux particuliers, et plus seulement aux groupes, de participer à ces visites.



CINQ RÉCOMPENSES POUR L'HOMO REPARUS

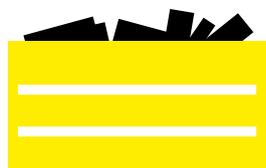
En novembre 2024, à l'occasion du Mois du Consommer Autrement, la Métropole a diffusé la campagne Homo Réparus : une espèce en voie de révolution, l'homme moderne qui retrouve du bon sens et se tourne vers la réparation pour lutter contre l'obsolescence programmée. Cette campagne simple et percutante, sur un ton décalé, a été très remarquée dans le milieu de la communication, en témoigne les nombreux prix décernés :

- 2^{ème} place au prestigieux Grands Prix Stratégies de l'engagement, catégorie « communication des collectivités territoriales »,
- Élu "coup de cœur" du jury aux Palmes de la com à Nice,
- 2^{ème} place au prix du jury des étudiants aux Palmes de la com,
- 3^{ème} place dans la catégorie « meilleure action de com responsable » aux Trophées de la communication à Aix-en-Provence (top 5),
- Lauréat au Grand Prix de la Communication catégorie « Prix de la communication publique et territoriale ».

LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES FLUX



COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE



COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

70 517 t > 155 kg/hab.

ou **Pôles R**

1 295 t > 3 kg/hab.



COLLECTE SÉLECTIVE
Emballages + Papiers en porte-à-porte / **27 250 tonnes**
Emballages + Papiers en apport volontaire / **726 tonnes**

27 976 t > 61 kg/hab.



COLLECTE DU VERRE

10 575 t > 23 kg/hab.



DÉCHETS ALIMENTAIRES

4 672 t > 16 kg/hab.



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

77 911 t > 171 kg/hab.



TEXTILE

424 t > 1 kg/hab.



DIVERS À INCINÉRER
Déchets industriels banals

681 tonnes



VÉGÉTAUX

19 596 tonnes



ENCOMBRANTS (dont 163t issues du Pôle R)

14 367 tonnes



D.D.S.², PILES ET BATTERIES, PNEUS, HUILE DE VIDANGE, AMIANTE

1 179 tonnes



BOIS / 4 376 tonnes
PAPIERS CARTONS / 1 949 tonnes
DEEE¹ / 2 165 tonnes
MOBILIERS / 7 516 tonnes
PLÂTRES / 912 tonnes
GRAVATS / 16 570 tonnes

33 488 tonnes



ENCOMBRANTS, BOIS, DEEE...

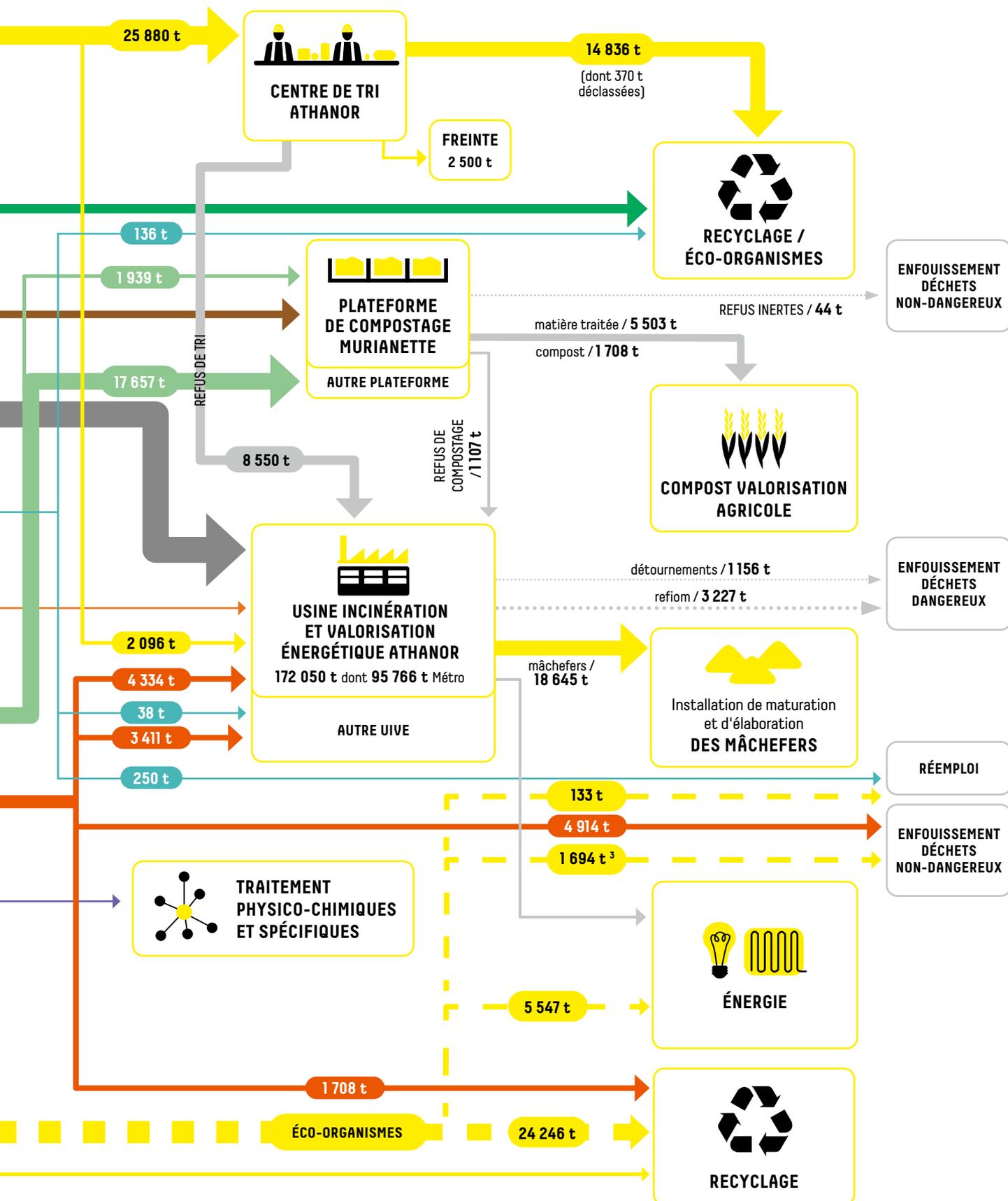
1 132 tonnes



MÉTAUX / 1 903 tonnes
AUTRES DÉCHETS RECYCLABLES / 147 tonnes

2 050 tonnes

194 051 tonnes de déchets > 426 kg/habitant



■ ■ Tonrages gérés par les éco-organismes : la répartition est calculée sur les performances nationales 2022/2023 des REP (source ADEME).

¹ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques - ² Déchets Diffus Spécifiques -

³ L'estimation du tonnage stocké par les REP n'est pas pris en compte dans le calcul du taux de stockage de la Métropole.

Le tonnage Métro UIVE (95 766 tonnes) comprend les tonnes détournées en CET. Le tonnage de mâchefers, de REFIOM issus de l'UIVE concerne uniquement la part Métropole.

LA SYNTHÈSE DES FLUX SUR 3 ANS

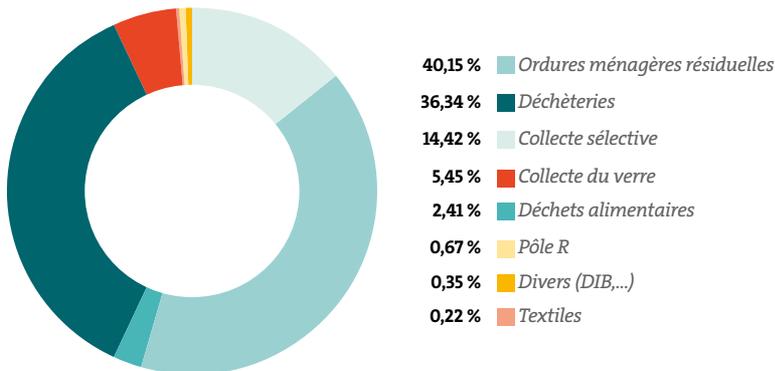
ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS

	2022		2023		2024		Variation 2023/2024	
	Tonnes	KG/hab/an	Tonnes	KG/hab/an	Tonnes	KG/hab/an	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire de la Métropole	208 934	460	196 516	431	194 051	426	-2 465	-1,3 %
Collecte sélective	28 210	62	26 670	59	27 976	61	1 306	4,9 %
Déchets alimentaires	4 215	9	4 205	9	4 672	10*	467	11,1 %
Ordures ménagères résiduelles	76 034	167	73 125	161	77 911	171	4 786	6,5 %
Textiles					424	1		
Déchèteries	83 672	184	76 495	168	70 517	155	-5 978	-7,8 %
Pôle R					1 295	3		
Collecte de verre	10 843	24	10 996	24	10 575	23	-421	-3,8 %
Divers** (OM brutes, DIB...)	5 960	13	5 025	11	681	1	-4 344	-86,4 %

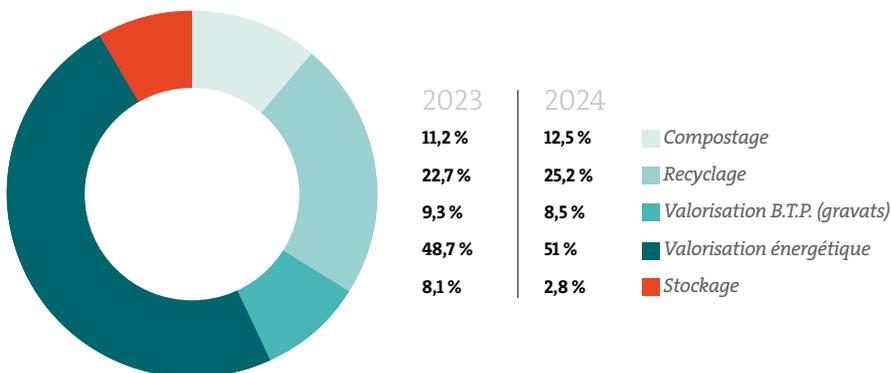
*16 kg/an/hab ramené au nombre d'habitants desservis

**Avec la fin des bacs bleus, les tonnages des ZI/ZA ont été intégrés dans la CS et les OMR

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS



RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS MODES DE VALORISATION



LES INDICATEURS STRATÉGIQUES ET LEUR ÉVOLUTION

TRAJECTOIRE DES GRANDS INDICATEURS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR 2020-2030.

En 2024, les tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés poursuivent une légère baisse par rapport à l'année précédente. Ce résultat reste inférieur aux objectifs fixés par le Schéma Directeur des Déchets pour 2030.

Cette évolution s'explique principalement par la diminution des apports en déchèterie et qui compense la hausse observée sur les ordures ménagères résiduelles.

Il est important de noter qu'en 2024, les déchets issus des services techniques municipaux ont été pris en charge directement par les communes. À titre de comparaison, en 2023, environ 8 000 tonnes transitaient encore par les bennes métropolitaines, dont le traitement était ensuite refacturé.

Par ailleurs, deux flux sont en hausse notable :

- **les déchets verts**, en raison de conditions météorologiques particulièrement favorables ;
- **les déchets d'ameublement**, dont les volumes augmentent avec la croissance du marché.

Ces deux catégories représentent à elles seules plus 3 500 tonnes supplémentaires en 2024.

GLOSSAIRE

OMR
Ordures Ménagères Résiduelles



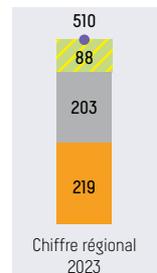
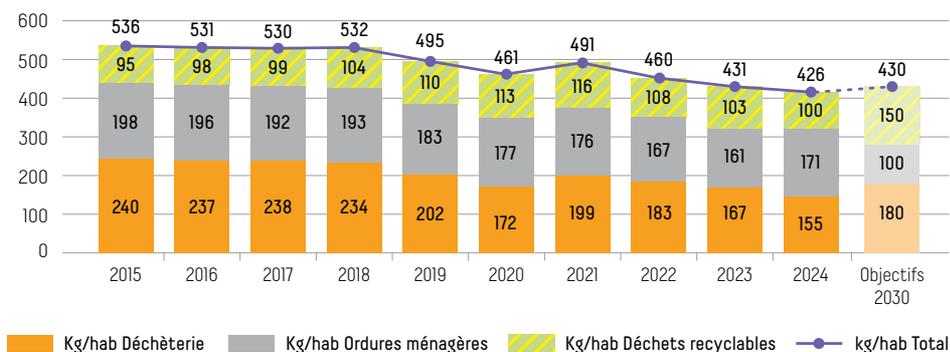
OMA
Ordures Ménagères et Assimilés



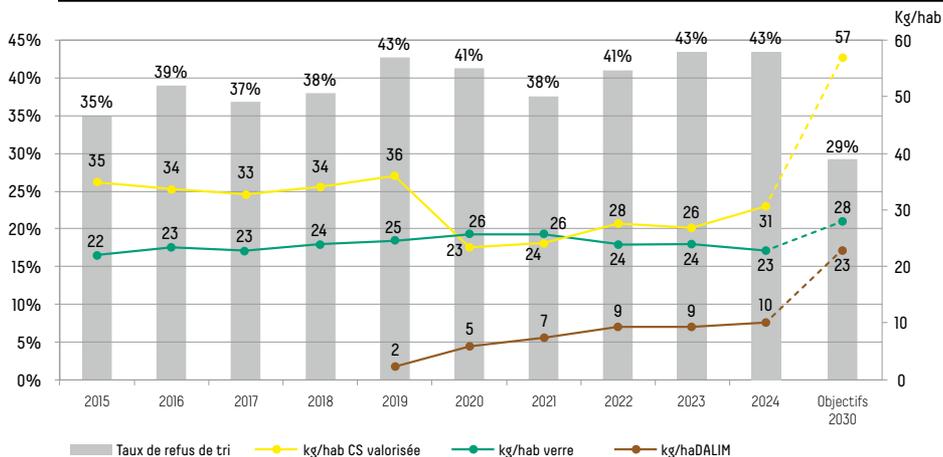
DMA
Déchets Ménagers et Assimilés



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



ÉVOLUTION DES REFUS DE TRI ET DES TONNAGES VALORISÉS : UNE DYNAMIQUE CONTRASTÉE



En 2024, les volumes collectés dans les bacs de tri (emballages et papiers) poursuivent leur progression, soutenus par les bonnes performances du nouveau centre de tri. Celui-ci a permis de valoriser 5 kg supplémentaires par habitant et par an, traduisant un meilleur rendement global.

La collecte des déchets alimentaires est également en hausse : +400 tonnes par rapport à 2023. Cela correspond à une moyenne de 10 kg/habitant sur l'ensemble du territoire, et de 16 kg/habitant pour les zones effectivement desservies par ce service.

En revanche, la collecte de verre affiche une baisse continue depuis 2020, malgré la stabilité des dispositifs de collecte.

** NB : le calcul du taux de refus a évolué, il est désormais pondéré au regard du poids de la population pour une meilleure représentativité.*

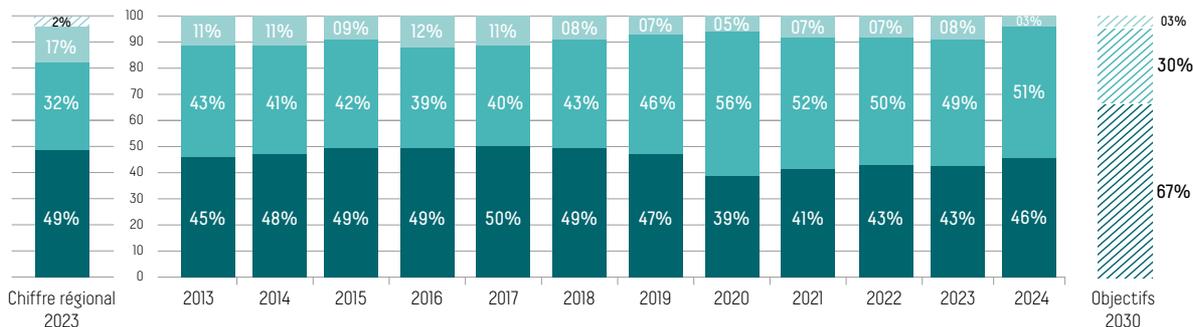
Du côté des refus de tri, la situation reste préoccupante :

- Le **taux de refus au centre de tri** reste élevé et stable, à 43 % depuis 2021*.
- Le **taux d'erreur de tri**, qui reflète directement la qualité du geste de tri des usagers, augmente de **3 points**, atteignant **40 % en 2024**.

Objectif 2030 : faire baisser le taux de refus à **29 %** et augmenter les performances de tri (objectif de 57 kg/hab de collecte sélective valorisée).

Cette dégradation du tri à la source vient freiner les efforts de valorisation. Elle souligne la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants.

TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



TAUX DE VALORISATION DES DMA : DES PROGRÈS ENCOURAGEANTS MAIS INSUFFISANTS

En 2024, le taux de stockage des déchets atteint son niveau le plus bas depuis 2015, marquant une nette amélioration en matière de valorisation. Cette baisse s'explique par deux dynamiques complémentaires :

- Une **hausse de la valorisation énergétique**, portée notamment par les encombrants issus des déchèteries, désormais mieux orientés vers l'incinération avec récupération d'énergie.
- Une **progression du recyclage matière**, en hausse de 3 points par rapport à 2023, atteignant 46 %. Cette évolution positive résulte d'une augmentation des tonnages collectés pour des flux valorisables tels que les emballages, papiers, biodéchets et déchets verts.

Toutefois, l'**objectif de 67 % de recyclage** fixé par le Schéma Directeur des Déchets à l'horizon 2030 reste encore très éloigné.

- Taux de valorisation matière DMA avec inerte
- Taux de valorisation énergétique DMA
- Taux de stockage DMA
- ▨ Incinération sans valorisation énergétique



Une collectivité engagée pour les hommes et l'environnement

Depuis 2018, Grenoble Alpes Métropole a engagé une démarche qualité ambitieuse pour améliorer en continu son service public de gestion des déchets. Cette démarche place au cœur de ses priorités la satisfaction des usagers, la protection des agents et la préservation de l'environnement.

Elle s'appuie sur une politique qualité structurée autour de quatre axes fondamentaux, qui guident l'ensemble des actions menées :

- 1. La satisfaction des usagers en leur proposant un service public adapté à un coût optimal.**
- 2. La qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets au travers d'une organisation interne pilotée et maîtrisée avec pour volonté l'amélioration continue du service à l'utilisateur.**
- 3. La mobilisation/motivation du personnel en donnant du sens aux actions engagées, en développant les compétences et en améliorant les conditions de travail.**
- 4. La sécurité, l'hygiène et le suivi réglementaire notamment en termes de prévention des risques, de sécurité au travail et de maîtrise environnementale.**

Ces engagements forment le socle de toutes les actions mises en place.

LA SATISFACTION DES USAGERS ET QUALITÉ DE SERVICE

LA RELATION AUX USAGERS

11 800 appels ont été reçus et traités en 2024 via le site web ou le numéro vert gratuit 0 800 500 027.

Parmi eux, 6 000 concernaient des signalements de problèmes, les autres étant des demandes de renseignements.

Délais moyens de traitement :

- 3 jours et 17 h pour les signalements (identique à 2023)
- 1 jour et 19 h pour les demandes de renseignements (contre 2 jours et 21 h en 2023)

Ces indicateurs témoignent d'un effort constant pour améliorer la réactivité du service aux usagers.

LA CONCERTATION

Un Comité d'usagers Déchets, composé de 50 membres, est régulièrement consulté pour associer les citoyens aux décisions qui les concernent.

En 2024, quatre réunions ont été organisées autour des thématiques suivantes :

- La visite du nouveau centre de tri
- Le rapport d'activité 2023
- Les projets de reconstruction (déchèterie et unité d'incinération)
- Les déchets textiles

Pour favoriser la participation, une enquête a permis d'ajuster les horaires des rencontres. Des sessions en visioconférence ont également été proposées pour plus de souplesse.

LA COMMUNICATION

Campagne "Faites le bon Zeste" — Valoriser le tri des déchets alimentaires

En 2024, la Métropole a saisi l'opportunité de l'entrée en vigueur de l'obligation de tri des déchets alimentaires pour relancer ce geste sur son territoire.

Une campagne de communication a été diffusée en début d'année, avec une approche visuelle épurée et un message clair : « Tous les déchets alimentaires vont dans le bio-seau ». Pour capter l'attention du grand public, la campagne s'appuyait sur des détournements d'expressions populaires, jouant sur l'humour et la proximité :

- Faites le bon Zeste
- Ne tombez plus sur un os
- ((Eufs)) à mettre dans le même panier
- N'en faites pas tout un fromage
- Ne vous prenez plus le chou



36 PROJETS

ACCOMPAGNÉS
D' ACTIONS DE
COMMUNICATION

339 200

PAGES VUES SUR
LA THÉMATIQUE DÉCHETS
SUR LE SITE
grenoblealpesmetropole.fr

8 700

ABONNÉS À LA PAGE
FACEBOOK

JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE

LES ANIMATIONS DE SENSIBILISATION

Les projets portés par la Direction de la Prévention, de la Collecte et du Traitement des Déchets demandent à être accompagnés sur le terrain par des actions de sensibilisation en complément des communications papier et web qui sont proposées.

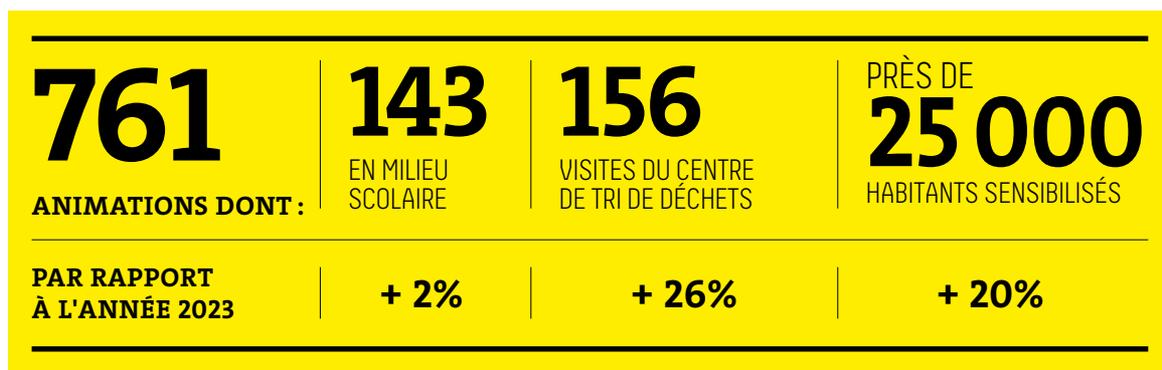
L'équipe messagers du tri – animateurs intervient d'une part auprès des publics scolaires pour accompagner les projets - animation dans les classes, 1,2, tri écoles, déploiement du tri des déchets alimentaires dans les cantines, compostage à l'école... et d'autre part auprès des professionnels, entreprises et les habitants sur le thème de la prévention et tri des déchets – animations de stands lors d'événements, visites du centre de tri d'Athador, accompagnement des référents de sites de compostage partagés etc.

La société Voix Publique a été mandatée par la Métropole pour exercer des missions complémentaires de sensibilisation. Leur équipe est intervenue en particulier dans le cadre du tri

des déchets alimentaires pour la mise en place du tri dans les copropriétés nouvellement construites, l'animation de stands de sensibilisation au tri et l'accompagnement de quelques professionnels des métiers de bouche.

Le nombre d'animations scolaires est constant, les messagers sont également intervenus auprès des agents de cantines.

Le nouveau centre de tri a quant à lui suscité un grand enthousiasme auprès du public avec 40 visites de plus qu'en 2023 malgré deux mois sans visiteurs du fait de la mise en service du site.



LA PROTECTION DES AGENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

La direction Déchets possède une cellule sécurité qui lui permet de travailler à la mise en œuvre de dispositifs de prévention afin de renforcer la sécurité de ces agents, de ses locaux et de ses équipements.

Aujourd'hui des mesures de protection sont en place :

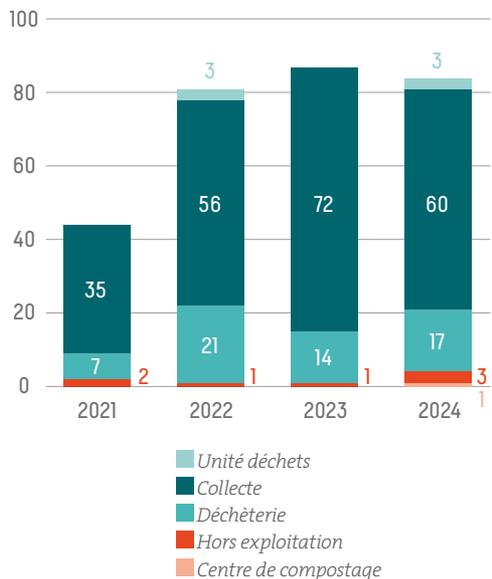
- tests d'évacuation,
- trousse de secours,
- bouchons d'oreille moulés,
- montres pour travailleurs isolés,
- vêtements haute visibilité adaptés en fonction des saisons...

La généralisation de l'évaluation des risques professionnels dans chaque service se poursuit et donne lieu à la planification de mesures préventives et correctives. Le suivi des vérifications périodiques réglementaires de nos équipements se consolide et apporte une meilleure conformité.

Les accidents du travail sont suivis et donnent lieu à des analyses selon la gravité de la situation.

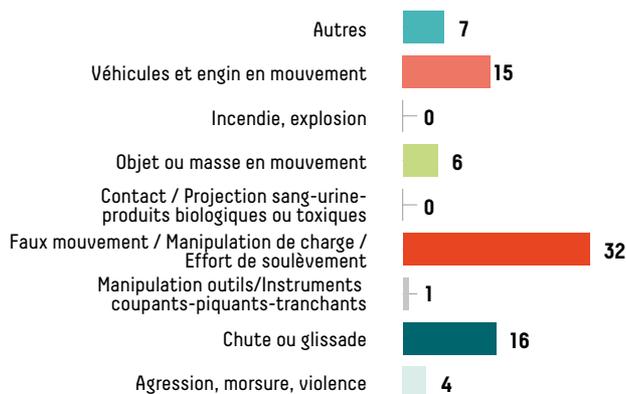
LE BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

SUIVI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ENREGISTRÉS



Les résultats 2024 présentent une légère décroissance mais le nombre d'accidents du travail reste toujours très élevé. Les causes des accidents du travail restent majoritairement dues à des faux mouvements, manipulation de charge, effort de soulèvement. La catégorie Aggression est en augmentation par rapport aux années antérieures (1 en 2023 et 4 en 2024). Le dispositif PREVE sur la prévention des violences externes et la disponibilité d'une psychologue du travail ont permis de mieux appréhender ces agressions.

CAUSES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



Pour 2025, l'accent sera mis sur l'analyse des accidents afin de mieux appréhender les mesures correctives et préventives à mettre en œuvre. Une vraie dynamique sécurité est initiée avec le recrutement d'une nouvelle ressource afin d'améliorer les résultats.

Le démarrage d'un travail de coordination entre les services techniques et les services de prévention des risques doit permettre de réduire de manière significative ces chiffres et améliorer la sécurité des agents sur le terrain.

LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

LES ÉMISSIONS LIÉES AU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Les gaz à effet de serre

En 2024, les activités de la collecte et du traitement des déchets de la Métropole ont produit l'équivalent de 62 440 tonnes de gaz à effet de serre (GES) soit 137 kg de CO₂ par habitant (en baisse par rapport à 2023 avec 143 kg de CO₂ par habitant). Une baisse des émissions est observée en 2024 dans toutes les activités de la compétence déchets, excepté pour l'incinération : en effet, les tonnages incinérés en 2023, et donc les émissions, étaient particulièrement faibles compte tenu de nombreux aléas techniques. À noter que pour la collecte, la quantité émise d'équivalent CO₂, en lien avec la consommation d'énergie liée aux bâtiments, est plus difficile à fiabiliser, ce qui explique les variations entre 2023 et 2024.

En parallèle, les émissions de gaz à effet de serre évitées par la valorisation des déchets, par le recyclage des matériaux issus du tri ou la production de chaleur via l'incinération des ordures ménagères sont estimées à 62 175 tonnes de GES (contre 58 604 tonnes de GES évitées en 2023).

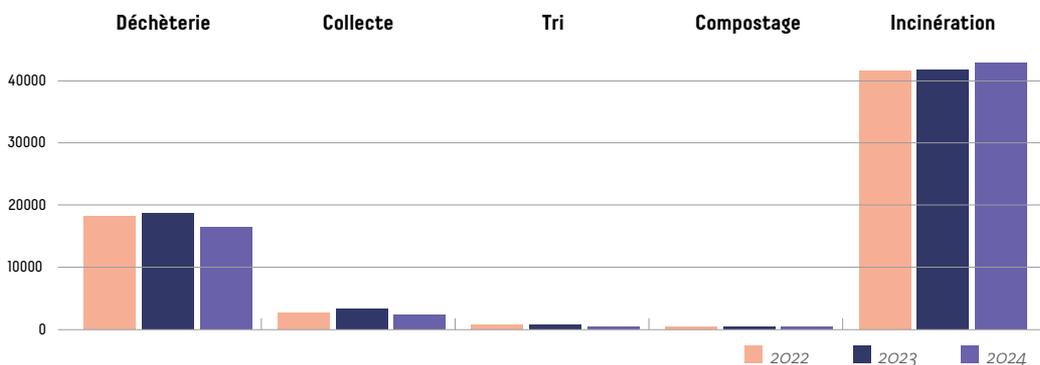
Le rendement énergétique de l'UIVE est remarquable par rapport aux autres usines d'incinération qui ne disposent pas d'une valorisation mixte, thermique et électrique, aussi efficace et contribue à un bilan carbone quasi équilibré entre les émissions produites et évitées. Ces résultats participent à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis dans le Plan Air Énergie Climat de Grenoble Alpes Métropole.

62 440
TONNES D'ÉQUIVALENT
CO₂ ÉMIS*

137 kg
D'ÉQUIVALENT CO₂
ÉMIS PAR HABITANT*

* Tous les gaz à effet de serre n'ayant pas le même pouvoir, l'« équivalent CO₂ » est l'unité de mesure qui prend en compte l'ensemble des GES et non pas uniquement le CO₂.

CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS DANS LES ÉMISSIONS DE CO₂



Contribution de l'UIVE d'Athador aux émissions de NOx et PM10

La performance du système de traitement des oxydes d'azotes contenus dans les fumées a permis une baisse de 74 % des NOx émis par l'incinérateur depuis 2005. D'autre part depuis 2018, le seuil d'émission a été abaissé de 100 mg/m³ à 80 mg/m³.

La contribution de l'UIVE d'Athador aux émissions atmosphériques de NOx des 4 villes limitrophes* représente 12 % des émissions totales. Pour les PM10, la contribution d'Athador reste faible, de l'ordre de 4 %.

CONTRIBUTION D'ATHANOR AUX ÉMISSIONS DE NOx ET PM10

(SOURCE : ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – INVENTAIRE DES ÉMISSIONS 2019-V2022)



*Usine d'Incineration et de Valorisation Énergétique
**Grenoble, Meylan, La Tronche et St-Martin d'Hères

LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Programme de surveillance environnementale de l'UIVE

Afin de contrôler l'impact des rejets atmosphériques de l'UIVE sur l'environnement, un programme de surveillance pluriannuel est mis en place depuis 2011. Ce programme consiste à effectuer dans la zone d'influence maximale de l'usine des mesures dans divers compartiments environnementaux (air ambiant, précipitations atmosphériques, sols, lichens et végétaux) puis de comparer les résultats avec des échantillons témoins situés hors de la zone de retombée des rejets.

Les résultats obtenus en 2024 pour les différentes matrices échantillonnées au voisinage de l'UIVE ne révèlent aucun impact significatif de l'installation sur son environnement.

Nouvelle réglementation sur les rejets atmosphériques

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle réglementation est applicable aux rejets atmosphériques des installations d'incinération avec des seuils d'émissions à respecter beaucoup plus contraignants (arrêté du 12 janvier 2021). Par exemple, la valeur limite d'émission des poussières a été divisée par 2.

Une motorisation plus propre grâce à la conversion de la flotte au Gaz Naturel (GNV)

La Métropole a aujourd'hui en circulation 81 bennes à ordures (dont 47 au GNV) pour collecter les déchets. Au fur et à mesure du renouvellement de ses marchés publics, la Métropole impose à ses prestataires la conversion de leur flotte de poids lourds au GNV.

Ces nouvelles technologies permettent de lutter contre la pollution de l'air via le transport propre et contribuent aux objectifs du Plan Air Énergie Climat sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote et de particules.

Ainsi, le service Parc Roulant fait évoluer le parc de véhicules avec le renouvellement des Benches à Ordures Ménagères (BOM) en motorisation au gaz naturel qui permet de réduire fortement les émissions (95 % de monoxyde de carbone CO, 93 % de particules fines PM, 30 % des oxydes d'azote NOx par rapport au diesel), 4 nouveaux camions BOM au gaz naturel remplaceront des véhicules diesel courant 2025.

Par ailleurs, la démarche d'optimisation de la flotte de véhicules engagée fin 2023 a permis de réduire le parc de 3 BOM en 2024 tout en maintenant la continuité de service.



LES REJETS AQUEUX DES EAUX USÉES

Surveillance des PFAS dans les rejets de l'UIVE et du centre de compostage

Conformément à l'arrêté du 20 juin 2023, trois campagnes de mesures ont été réalisées en 2024 pour détecter la présence de PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées, aussi appelées « polluants éternels ») dans les rejets aqueux des installations de traitement des déchets.

Aucun des 20 PFAS ciblés n'a été détecté dans les rejets aqueux de l'UIVE (Unité d'Incinération des déchets) ni dans ceux du centre de compostage. Cependant, une concentration élevée en fluor organique absorbable a été relevée lors de l'une des campagnes sur le site de l'UIVE. Des investigations sont actuellement en cours pour en déterminer l'origine.

Non-conformités sur les rejets aqueux de l'UIVE

À la suite d'une inspection de la DREAL en mars 2024, plusieurs non-conformités ont été relevées sur les rejets aqueux de l'UIVE. Une mise en demeure a été émise concernant le non-respect des valeurs limites autorisées pour quatre paramètres surveiller en routine. Un plan d'action correctif a été engagé.



La réduction des déchets

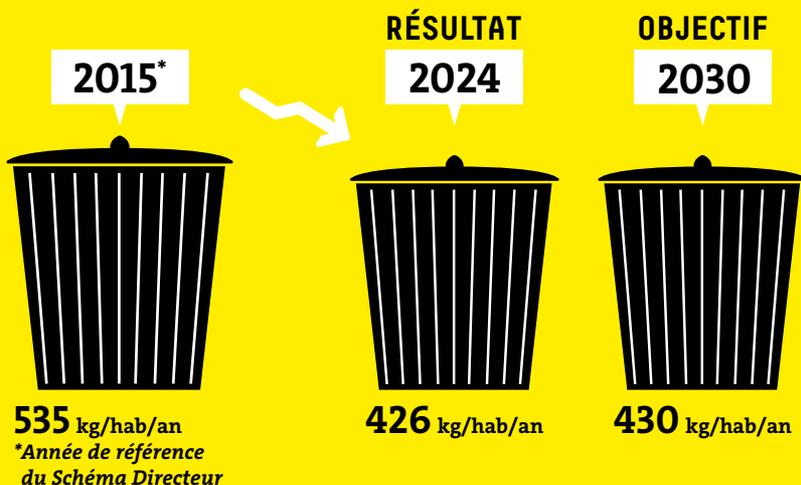
Au-delà des objectifs chiffrés, c'est une véritable démarche d'accompagnement territorial qui est mise en place : des actions en faveur de différents publics sont proposées à destination des usagers, des communes, des établissements scolaires ou des organisateurs d'évènements. Les résultats attendus sont à moyen terme, la réduction des déchets liée au changement de comportements se déclenchant de manière progressive sur un terme relativement long pour les usagers.

L'OBJECTIF GLOBAL DE RÉDUCTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS

OBJECTIF - 20 %

DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS⁽¹⁾ PRODUITS PAR HABITANT D'ICI 2030

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS⁽¹⁾



(1) Déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères résiduelles + recyclables + déchets de déchèterie.

Les détails de réduction attendue à l’horizon 2030 pour chaque flux sont précisés ci-dessous.

Actions	Objectifs de réduction
Poursuivre la promotion du compostage de proximité	- 1360 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles
Développer le broyage des déchets verts	- 5 000 tonnes/an apportées en déchèteries
Changer d’échelle sur le réemploi et la réparation	- 2 500 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles - 2 500 tonnes/an apportées en déchèterie
Mettre en place une collecte séparée des textiles, linges et chaussures au-delà des conteneurs installés en déchèteries	- 2 500 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles
Limiter le gaspillage alimentaire	- 3 000 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles
Promouvoir l’éco-consommation	- 15 000 tonnes/an dans les ordures ménagères et assimilées
Promouvoir la consigne du verre	- 1 000 tonnes/an dans les ordures ménagères et assimilées
Développer l’utilisation des couches lavables pour les enfants	- 1 000 tonnes/an dans les ordures ménagères résiduelles

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le PLPDMA n°3 (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été soumis à la consultation du public en décembre 2021 puis adopté par le conseil métropolitain en mars 2022. **L’objectif est de diminuer de 8 % les DMA entre 2021 et 2026.**

Les 5 axes thématiques qui structurent le nouveau programme de prévention de Grenoble Alpes Métropole sont les suivants :

1. Généraliser la pratique du compostage de proximité et intensifier la réduction des déchets verts,
2. Accompagner le changement d’échelle pour le réemploi et la réparation,
3. Développer les alternatives aux papiers, emballages et objets à usage unique,
4. Amplifier la lutte contre le gaspillage alimentaire,
5. Engager une dynamique avec tous les acteurs du territoire.

Le plan d’action est décliné en 21 actions et 65 sous actions, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions qui peuvent être consultées sur grenoblealpesmetropole.fr.

Fin 2024, 15 % des actions de ce plan sont terminées et 55 % sont actuellement en cours. Financièrement, la baisse des tonnages des flux concernés par des actions du PLPDMA représente des économies évaluées entre 1,5 et 2 millions d’euros. Cette estimation est basée sur l’évolution des tonnages depuis 2016, année de référence pour le Schéma Directeur Déchet 2020-2030 et pour le PLPDMA.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

Conformément aux orientations du Schéma Directeur Déchets 2020-2030, le Schéma Directeur du réemploi et de la réparation, adopté en novembre 2019, contribue à l'ambition de réduire de 20 % la production de déchets.

Il vise notamment à **détourner 5 000 tonnes** de déchets des bennes d'encombrants des déchèteries, en développant des initiatives favorisant le réemploi et la réparation.

Trois priorités stratégiques ont été définies :

- Diversifier les lieux et les flux collectés
- Maximiser la valorisation matière des objets et matériaux
- Développer des canaux de vente afin d'offrir davantage de débouchés et la promotion d'une consommation écoresponsable en encourageant l'achat de seconde main.

Ces orientations se traduisent concrètement par cinq initiatives phares :

- 1. Création d'une plateforme d'économie circulaire intégrant :**
 - une zone de sur-tri,
 - des espaces de réparation, de réemploi et de démantèlement,
 - une matériauthèque et un dépôt-minute.
- 2. Développement de points de vente mutualisés et attractifs**, pour faciliter l'accès à des biens de seconde main.
- 3. Déploiement de recycleries mobiles**, présentes dans certaines déchèteries et lors d'événements grand public.
- 4. Mise en place d'espaces d'échange gratuits de matériaux en déchèterie**, appelés « **préaux des matériaux** », déjà expérimentés dans **3 sites pilotes**.
- 5. Création du "chèque réemploi employeur"**, un dispositif incitatif permettant d'orienter une partie des bons d'achat des comités d'entreprise vers le réemploi et la réparation.

La plateforme est gérée par une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) réunissant la Métropole et 11 acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Des premiers résultats encourageants :

- La **plateforme de tri pour le réemploi** installée au Pôle R a traité **1 430 tonnes** en 2024.
- **54 tonnes d'objets** ont été réorientées vers des structures de réemploi, généralistes ou spécialisées.
- De **nouvelles boutiques** ont vu le jour, comme le magasin **Envie** à Saint-Martin-d'Hères, spécialisé dans l'électroménager reconditionné et garanti.



LE COMPOSTAGE

Le compostage de proximité est complémentaire de la collecte en bac marron et permet de fournir une solution évitant tout transport de déchets. Il regroupe le compostage individuel, le compostage partagé et le lombricompostage.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN

Le compostage individuel pour les personnes disposant d'un jardin

Plus de 1360 composteurs individuels ont été gratuitement distribués en 2024. C'est bien moins qu'en 2023 (5270) car cela correspond à la fin du déploiement massif du tri à la source des déchets alimentaires qui consistait notamment à distribuer en porte à porte des composteurs.

Entre 2018 et 2024 ce sont 27539 composteurs qui ont été distribués.

Le compostage partagé pour les personnes habitant en appartement

Certains logements collectifs sont situés hors zone de collecte des déchets alimentaires : c'est le cas dans certains quartiers où la collecte se fait en PAV (par exemple à la Villeneuve), et dans les villages éloignés où l'habitat individuel est très largement répandu. Grenoble Alpes Métropole propose, dans ces cas de figure, un accompagnement au compostage partagé. **Les sites de compostage partagés** sont gérés localement par un collectif d'habitants bénévoles. Ces sites composés de 3 composteurs minimum sont déployés en pied d'immeuble, en quartier ou en jardins partagés.

21 nouveaux sites de compostage partagé ont ainsi été installés en 2024 **ce qui porte à plus de 320 sites actifs suivis sur le territoire métropolitain**.

Pour garantir une bonne gestion de ces sites, des habitants volontaires désignés comme référents sont formés et soutenus techniquement si besoin. Ils assurent les tâches de contrôle du processus de compostage (brassage, apport en broyat et transfert en maturation) et animent la vie du site.

Des plateformes en ligne fédèrent l'ensemble des référents :

- La Plateforme logi-prox : depuis 2023, cet outil en ligne de gestion des sites de compostage collectif permet de répondre à l'obligation réglementaire de suivi d'activité du compostage partagé. Il favorise également les échanges entre les acteurs de la gestion de proximité : référents de site, gestionnaires (syndic, association, entreprises...), services communaux et l'équipe prévention des déchets de la Métropole. En 2025, il sera nécessaire de poursuivre les efforts de communication afin de faire connaître cette plateforme au plus grand nombre de référents.
- Le site **compostage-et-broyat.fr**, piloté depuis 2019 par le réseau compost citoyen AURA, permet de faciliter l'accès à la ressource en broyat de végétaux par la mise en relation avec les professionnels des espaces verts.

Le lombricompostage, autre solution adaptée pour composter en appartement

La Métropole propose l'accompagnement suivant :

- des ateliers lombricompostage gratuits pour bien démarrer,
- la mise à disposition gratuite d'un lombricomposteur à la suite de l'atelier,
- des rencontres et des échanges entre pratiquants à l'occasion de lombri'cafés tous les mois.

49 ateliers et formations compostage et jardinage zéro déchet

460 participants formés aux pratiques du compostage

322 sites de compostage partagé

1367 composteurs distribués en 2024

1 800 TONNES DE DÉCHETS ÉVITÉS en 2024 grâce aux composteurs / lombricomposteurs / composteurs partagés mis à disposition

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Réemploi, prêt, consigne... La Métropole met en œuvre des solutions variées pour allonger la durée de vie des objets et réduire les déchets générés, tout en favorisant l'insertion, l'économie circulaire et la consommation responsable.

LA DONNERIE DÉPOSE MINUTE EN FAVEUR DU RÉEMPLOI

La Donnerie Dépose Minute est une solution qui permet aux métropolitains de déposer les objets, en bon état ou facilement réparables, dont ils n'ont plus l'usage. Grâce à ce service métropolitain exploité depuis fin 2023 par la SCIC Fabricanova sur le site du Pôle R, le don devient simple, rapide et pratique.

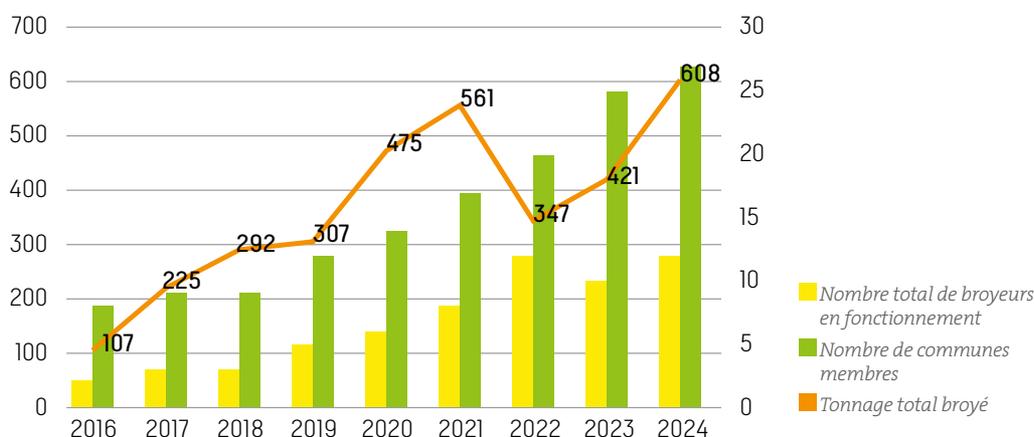
Ce service favorise également l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

En complément de la Donnerie Dépose Minute, six donneries « ponctuelles » ont été organisées en 2024 en milieu rural dans le cadre du dispositif des déchèteries mobiles.

45 tonnes ont été déposées dans les donneries en 2024, soit près de 4 000 kg par mois, provenant de plus de 1 600 donateurs. Les objets les plus fréquemment donnés sont des livres, des meubles, des articles de sport & loisirs, ainsi que des jeux et jouets.

L'objectif de la Métropole à moyen terme est de doubler les tonnages déposés et le nombre de donateurs.

LE PRÊT DE BROYEUR EN FAVEUR DU JARDINAGE ZÉRO DÉCHET



Deux nouveaux broyeurs ont été acquis en 2024, portant à 12 le total des broyeurs en fonctionnement. Deux nouvelles communes ont intégré les groupements existants, il s'agit de Notre-Dame-de-Commiers et de Vif. Le nombre de réservations est en nette augmentation : +30 % par rapport à 2023. Le tonnage détourné est ainsi en forte augmentation, malgré des pannes récurrentes de broyeurs en 2024. Ce résultat est dû notamment à un système de broyeur de secours qui a été mis en place afin de minimiser l'indisponibilité des broyeurs à la réservation, et à une campagne de communication ciblée sur les communes concernées afin de faire mieux connaître le dispositif auprès des habitants des communes partenaires.

Un travail est en cours afin d'augmenter le nombre de créneaux réservables dans chaque commune et ainsi augmenter le tonnage broyé en 2025.

Indicateur	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Objectif 2025
Proportion des habitats individuels ayant accès au prêt de broyeur	44 %	49 %	52 %

En complément du dispositif de prêt de broyeurs, 12 stands « jardiner au naturel » ont été tenus en déchèterie et 4 stands de broyage événementiels ont été proposés.

LA CONSOMMATION "ZÉRO DÉCHET"

Soutenir le réemploi des emballages en verre

Dans le cadre du Schéma Directeur Déchets 2020-2030 et son Programme Local de Prévention, Grenoble-Alpes Métropole s'est engagée à promouvoir la consigne du verre pour réemploi, avec un évitement attendu de 700 tonnes par an entre 2015 et 2026 correspondant à 1400 000 bouteilles consignées par an.

Début 2024, la Métropole s'est dotée d'un plan d'action dont l'objectif consiste à développer d'ici 2026 la consigne du verre. Afin de participer à la structuration de la logistique sur son territoire, Grenoble-Alpes Métropole est ainsi devenue sociétaire de la SCIC Alpes Consigne en juin 2023, devenue REVERA en 2024, qui porte la filière complète de collecte et de lavage de contenants en verre en vue de leur réutilisation sur six départements : Isère, Savoie, Haute-Savoie, Rhône, Ain et Loire.

Développer l'utilisation des couches lavables pour les jeunes enfants

Le Schéma Directeur des Déchets prévoit l'évitement de 1000 tonnes par an de couches jetables grâce à la promotion de l'utilisation des couches lavables auprès des particuliers et des professionnels de la petite enfance.

Pour ce faire, la Métropole accompagne, depuis mai 2018, l'utilisation de couches lavables auprès des :

- Particuliers : ateliers, stands, kits prêtés...
- Professionnels : ateliers/formations et kit d'essai mis à disposition dans les maternités, ateliers et kit de démonstration à la PMI...
- Structures collectives de type crèches : accompagnement vers l'utilisation des couches lavables.



ACCOMPAGNEMENT VERS L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES	2023		2024	
	NOMBRE D'ATELIERS / STANDS	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE D'ATELIERS / STANDS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ateliers auprès des particuliers	15	189	19	131
<i>dont prêts de kits suite aux ateliers</i>		83		62
Stands	3	320	3	250
Ateliers auprès des professionnels	16	166	34	338

Au total 131 foyers touchés par les ateliers en 2024, chiffre en baisse par rapport à 2023.

En 2025, des nouveaux formats d'ateliers seront testés afin de mobiliser de nouveaux publics.

338 professionnels ont été touchés en 2024 contre 166 en 2023, Cette hausse est liée à l'accompagnement des établissements d'accueil de jeunes enfants qui a constitué en axe de travail prioritaire en 2024, avec la réalisation d'ateliers d'information auprès d'une trentaine de crèches municipales.



La collecte

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

LES SECTEURS D'EXPLOITATION

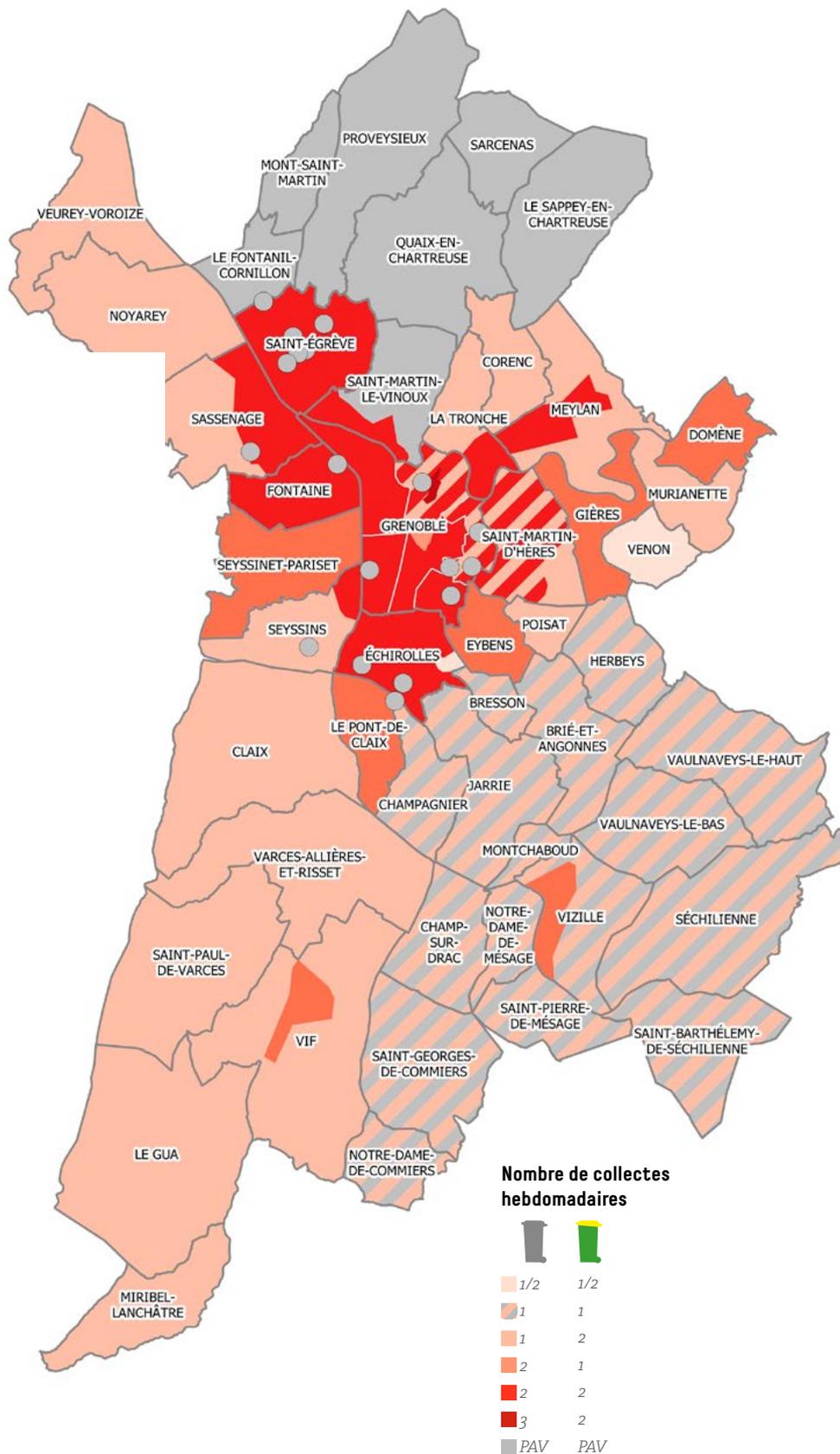
88 % des tonnages sont collectés par des agents métropolitains organisés en 4 secteurs, selon une logique de proximité géographique (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud et Grand Sud). Les 12 % restant sont collectés par des prestataires.

LES FRÉQUENCES DE COLLECTE

La fréquence de collecte représente le nombre de ramassage des bacs en un même lieu pendant une semaine. Elle varie d'un flux à l'autre et d'un secteur à un autre essentiellement pour des raisons de densité de population, de capacité de stockage dans les habitations et pour s'adapter aux besoins réels en fonction des flux.

La carte ci-après précise la fréquence de collecte des ordures ménagères (bac gris) et de la collecte sélective (bac de tri). Les déchets alimentaires sont collectés, eux, une fois par semaine partout où la collecte est déployée.

FRÉQUENCES ET MODES DE COLLECTE 2024



LES DIFFÉRENTS FLUX TRIÉS

Depuis 8 ans, l'organisation du tri a connu une évolution majeure avec l'extension des consignes à l'ensemble des emballages en matière plastique. Depuis 2019, la collecte des déchets alimentaires est progressivement déployée sur l'ensemble du territoire de la Métropole (zones les plus urbaines).

- **Déchets recyclables** : papiers, cartons, tous les emballages en matière plastique (flacons, pots, barquettes, films, sachets), briques alimentaires et emballages métalliques
- **Déchets alimentaires** : préparation de repas, restes de repas, produits périmés sans emballage, thé et marc de café
- **Verre** : bouteilles et bocaux en verre
- **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : déchets restants après tri des ménages*

* hors déchets spéciaux et encombrants (voir chapitre consacré aux déchèteries).

L'HARMONISATION DES CONSIGNES DE TRI

Depuis mars 2018, un plan d'harmonisation des consignes de tri a été expérimenté pour permettre de collecter dans le même conteneur les papiers et les emballages dans les colonnes d'apport volontaire. La valorisation est assurée puisque la chaîne de tri permet le tri de ces matières.

Les objectifs sont multiples :

- Faciliter le geste de tri et améliorer sa qualité,
- Optimiser la collecte,
- Limiter les débordements et l'occupation du domaine public.

Après une expérimentation en 2018 sur Champ-sur-Drac et un déploiement entre 2020 et 2022 sur des communes du secteur grand-sud, le déploiement s'est poursuivi en 2023 sur toutes les communes collectées en PAV du territoire métropolitain. L'harmonisation s'est terminée en 2024 avec la transformation du bac bleu dans les ZI/ZA en bac de tri classique qui reçoit désormais tous les emballages en plus des papiers/cartons.

Désormais les consignes de tri sont identiques dans toute la Métropole.

LES MODES DE COLLECTE

L'organisation de la collecte pour les déchets recyclables (hors verre) et les ordures ménagères résiduelles diffère selon les communes : en porte-à-porte, en apport volontaire ou en système mixte. La collecte du verre est exclusivement réalisée par apport volontaire.

Mode de collecte	Part de la population concernée	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets alimentaires	Déchets Recyclables	Verre
Porte-à-porte (sauf pour le verre)	87 %		154 700 foyers 		
Porte-à-porte (OMR et DALIM) et point d'apport volontaire (Recyclables)	7 %		2 700 foyers 		
100 % Point d'apport volontaire	6 %		400 foyers 		

LES TONNAGES COLLECTÉS

Type de collecte	2022	2023	2024	Variation 2023/2024		En 2024	
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	%	Part de PAP / PAV	Part de Régie / Presta
Ordures ménagères résiduelles 	79 888 t	76 634 t	77 911 t	+ 1 271 t	+1,7 %	93,2% / 6,8%	91,4% / 8,6%
Collecte sélective 	28 046 t	26 889 t	27 928 t	+ 1 039 t	+ 3,86 %	91,1% / 8,9%	91,5% / 8,5%
Déchets alimentaires 	4 065 t	4 225 t	4 672	+ 447 t	+ 10,6%	99,8% / 0,2%	3% / 97%
Collecte de verre 	11 533 t	10 899 t	10 563 t	- 336 t	- 3,1%	0% / 100%	38% / 62%
Tonnages collectés sur le territoire de la Métropole	123 532 t	118 647 t	121 074 t	+ 2 427 t	+ 2,07 %		

NB : les tonnages présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à l'activité du service collecte. Le total ne correspond pas exactement aux chiffres figurant dans le schéma général des flux des déchets. En effet, certaines livraisons de collecte font l'objet de déclassement ou de modification de destination dus à l'organisation du traitement. Ces informations font l'objet d'arrêts de compte de manière décalée. Les tonnages des ZI/ZA ont été intégrés dans ces tableaux dès 2022 pour comparer des périmètres identiques.

LES AUTRES COLLECTES SÉPARÉES

LES CARTONS EN CENTRE-VILLE

En raison des difficultés de stockage en centre-ville, les emballages en carton peuvent bénéficier d'une collecte sélective dédiée aux professionnels exerçant sur cette zone.

Ce service, réalisé en partenariat avec une structure d'insertion par l'emploi, revêt deux formes :

- service sur mesure, à titre payant, dans le dispositif de la redevance spéciale : 95 tonnes ont été ainsi collectées et valorisées en 2024.
- service de collecte par apport volontaire à 4 points itinérants sur l'hypercentre de Grenoble : 46 tonnes ont été ainsi collectées et valorisées en 2024.



LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL EN JANVIER 2024

Pour la 8^e année, la Métropole a organisé une collecte des sapins de Noël après les fêtes de fin d'année. Durant 4 semaines, du 5 au 31 janvier, les usagers ont été invités à déposer leur sapin dans une aire dédiée, située sur l'espace public.

Un total de 58 points de collecte temporaires était réparti sur 17 communes participantes.

Cette collecte a permis d'éviter les dépôts sauvages sur l'espace public, de limiter le dépôt en déchèterie, le risque de bourrage des véhicules de collecte des ordures ménagères et a permis in fine une valorisation organique sous forme de broyat et de compost.

32 tonnes de broyat ont ainsi été compostées.



LA COLLECTE DES TEXTILES

La fin de l'année 2024 est marquée par le lancement d'un dispositif de collecte en conteneurs déployés de façon permanente sur l'espace public, en partenariat avec quatre opérateurs de collecte et 41 communes. Ces points d'apports volontaires, déployés jusqu'à présent de façon temporaire, complètent ceux mis à disposition dans les 21 déchèteries métropolitaines.

Il faudra analyser les tonnages sur une année complète (dès 2025) pour évaluer ce dispositif.

	2023	2024	Objectif 2030
Nombre d'adresses équipées, y compris en déchèteries	113 dont 77 éphémères	109 pérennes	300
Tonnes collectées	408	424	2 500

424 TONNES COLLECTÉES



Hors points de collecte gérés directement par les acteurs locaux

Que deviennent les tonnages collectés ?

- La majorité des textiles récupérés sont **réutilisés** : ils sont donnés ou revendus par des boutiques de seconde main en France ou bien à l'étranger.
- Un tiers est **recyclé** selon différents procédés : coupe, défibrage, effilochage et broyage.
- Une faible part est utilisée comme **combustible** ou **valorisée en énergie**.

L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

Faire évoluer les modalités de collecte permet d'améliorer la qualité des différents tris rendus obligatoires sur le territoire métropolitain. Cette qualité de tri est essentielle : elle renforce la sécurité des éboueurs et des agents de tri, limite la dégradation des équipements, et contribue à la performance environnementale et financière du service public. Avec un taux d'erreurs atteignant environ 40 % à l'échelle de la Métropole, l'enjeu reste majeur.

LA QUALITÉ DU TRI : UN ENJEU MULTIPLE

Améliorer la qualité du tri est à la fois un impératif de sécurité, de performance technique et de bonne gestion. Des erreurs de tri peuvent blesser les agents, provoquer des pannes dans les centres de tri et engendrer des surcoûts évitables. Bien trier, c'est donc garantir un service plus efficace, plus sûr et moins coûteux.

Erreurs de tri : des résultats encourageants

Alors que le taux d'erreurs de tri a augmenté en 2024 sur l'ensemble du territoire de la Métropole pour atteindre 40 %, sur les circuits où le refus de collecte des bacs pollués s'applique, une baisse des erreurs de plus de 4 % est constatée.

Ces résultats encouragent la continuité du projet par l'accompagnement et la sensibilisation des habitants et la mise en œuvre du refus de collecte des poubelles mal triées.

Le refus de collecte : un levier efficace

À ce jour, 77 205 habitants – soit 17 % de la population – sont concernés par le refus de collecte des bacs de tri (emballages, cartons).

Face aux résultats positifs, le déploiement de ce dispositif sera accéléré. L'année 2024, a été consacrée à étudier de nouvelles hypothèses pour affiner la stratégie d'amélioration de la qualité du tri.

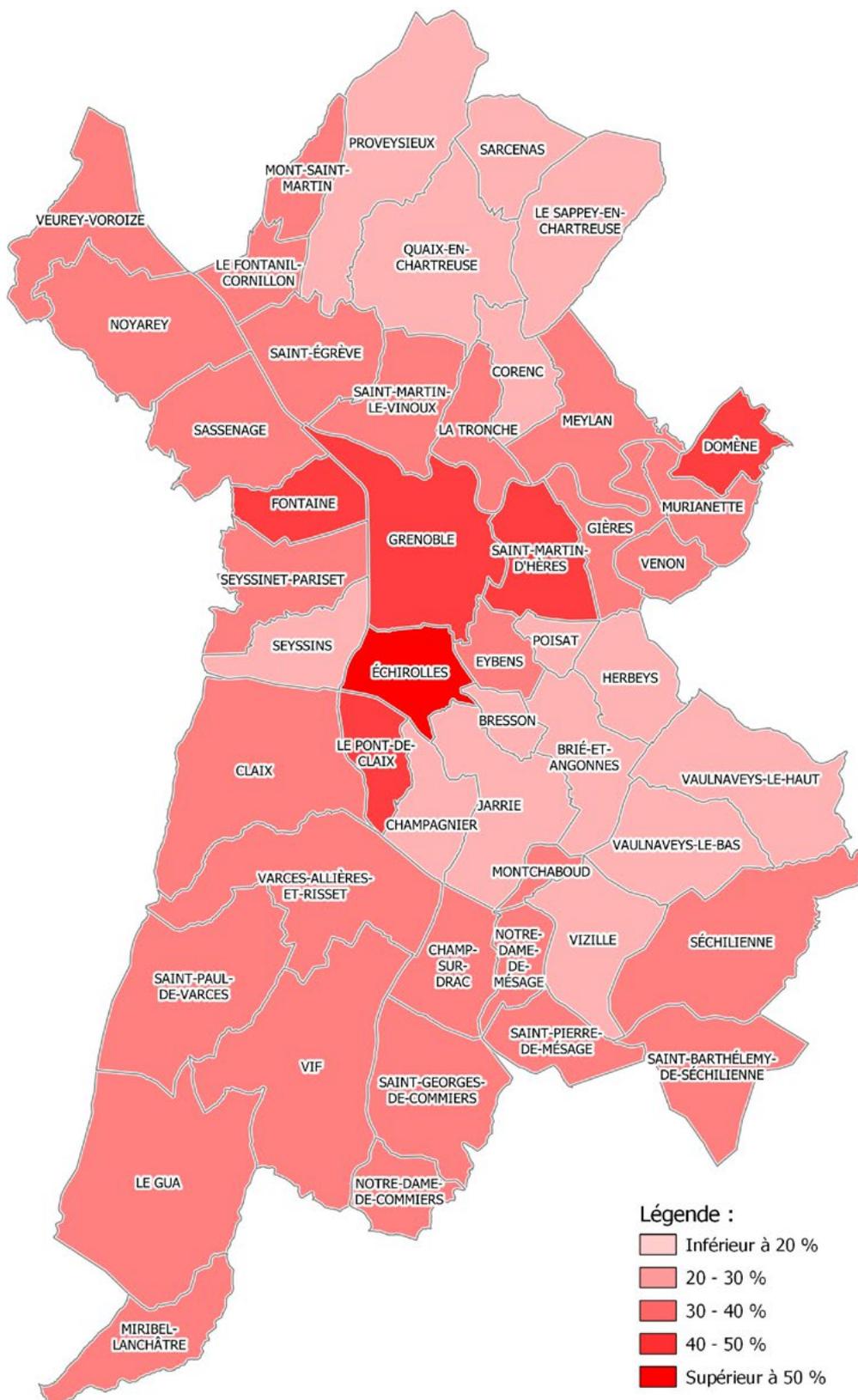
En 2024, 11 700 foyers supplémentaires sont passés en refus de collecte. Les éboueurs ont signalé 81 395 erreurs de tri dans les bacs, et près de 11 % des bacs ont été signalés au moins une fois. Ces signalements permettent de localiser les adresses problématiques et d'alerter les usagers avant toute application du refus.

Partenariat et coopération

La Métropole travaille en partenariat avec de nombreux acteurs depuis le début du projet pour améliorer collectivement la qualité du tri de nos poubelles. Le partenariat avec ABSIS, réseau inter-bailleurs, débouchera prochainement sur une charte travaillée en 2024.

Aussi, de nombreux supports et outils sont proposés par le service déchets pour faciliter la compréhension du tri et la communication faite par les différents acteurs, comme par exemple le guide conseil d'aménagement d'un local poubelles, la newsletter déchets dématérialisée pour les professionnels ou encore les visites formation du centre de tri.

TAUX D'ERREURS DE TRI DANS LA POUBELLE « JE TRIE » EN 2024



LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Au 1^{er} janvier 2024, tous les ménages doivent disposer d'une solution pour trier à la source les déchets alimentaires, comme le prévoit la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire). Les déchets alimentaires représentent en moyenne 30 % de la poubelle des ménages métropolitains, un gisement qu'il est important de valoriser. La Métropole a pris de l'avance en proposant aux usagers, dès 2018 deux dispositifs complémentaires adaptés à la typologie d'habitat, allant du composteur au bac marron. Dans les deux cas, l'objectif est de produire du compost pour un retour à la terre des matières organiques et enrichir les sols grâce à la boucle « aliments-terre ».



2024 une année de transition

Après une opération pilote en 2018 et dix campagnes de déploiement à grande échelle à partir de 2019, l'année 2024 représente une année de transition. Avec 48 communes concernées, la grande majorité des usagers a désormais une solution pour trier ses déchets alimentaires.

De façon générale, les habitants disposant d'un jardin ont pu bénéficier d'un composteur individuel mis gratuitement à disposition, ceux en immeuble ont été équipés d'un bac marron pour permettre la collecte de leurs déchets alimentaires. Les déchets collectés en bac marron sont acheminés au centre de compostage de Murianette pour être transformés en compost, ensuite épandu comme fertilisant sur les terres agricoles de la vallée du Grésivaudan.

L'année a donc été mise à profit pour questionner les solutions à mettre en œuvre pour augmenter les quantités de déchets alimentaires détournées et rechercher des solutions alternatives.

En parallèle, une campagne de communication de grande envergure a été conduite en complément du zoom médiatique national fait à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi.

Des résidences construites après les opérations de déploiement ont été équipées pendant qu'une partie des quais de Grenoble était pourvue de bornes à déchets alimentaires.

En complément, beaucoup de professionnels « métiers de bouche » composés de restaurateurs, de traiteurs, de boulangers, de primeurs et de restaurants collectifs, à qui incombe l'obligation de trier à la source les déchets alimentaires, se sont manifestés pour disposer d'un accompagnement.

C'est forte de cette expertise que la Métropole de Grenoble a été choisie pour co-porter les Journées Territoires et Biodéchets du Réseau Compost+, les 11 et 12 juin, regroupant plus de 250 participants issus de collectivités et de fournisseurs spécifiques à la gestion des déchets alimentaires.

Les tonnages 2024 sont en hausse de 11 % pendant que le poids de population raccordée à la collecte des déchets alimentaires sur la même période a augmenté de 6 %. Néanmoins, le ratio par habitant peine à retrouver les résultats enregistrés au démarrage du projet.

Le prestataire de collecte a été placé en redressement judiciaire en 2024, générant des difficultés sur le terrain : de nombreuses tournées ont subi des aléas pendant quelques mois. L'activité a été reprise dans le cadre d'un nouveau marché, attribué fin 2024, permettant aux habitants du territoire de retrouver un niveau de service normal.

296 000
habitants desservis
par la collecte

4 672
tonnes collectées*

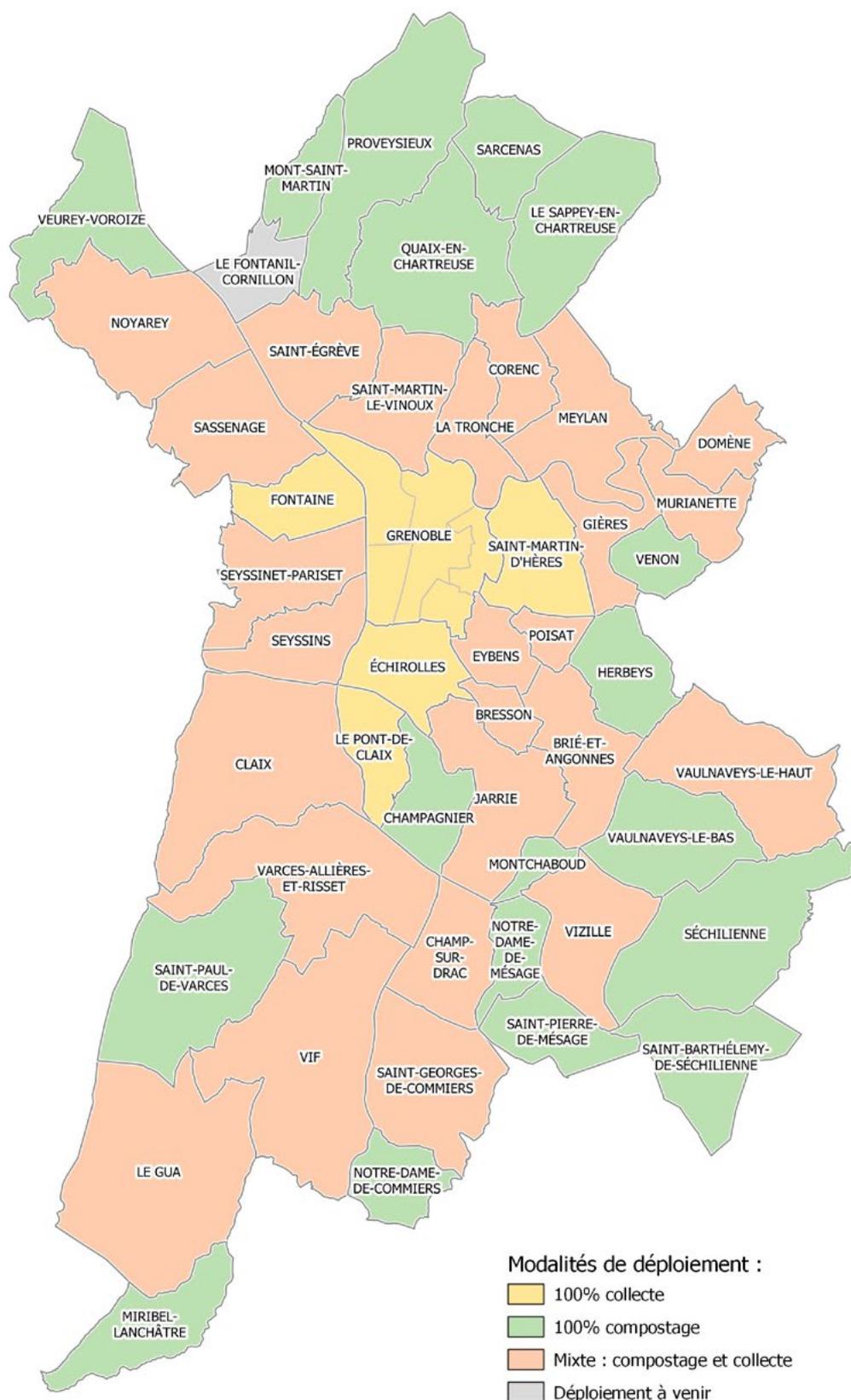
*NB : ce tonnage correspond à l'activité du service collecte de la Métropole. Il ne correspond pas exactement au chiffre figurant dans le schéma général des flux, certains apporteurs de déchets alimentaires gérant eux-mêmes le transport jusqu'au centre de compostage.

16 KG / an / hab*

*habitant desservi par la collecte (hors zones déployées à l'automne)

1 050
professionnels
desservis par
la collecte

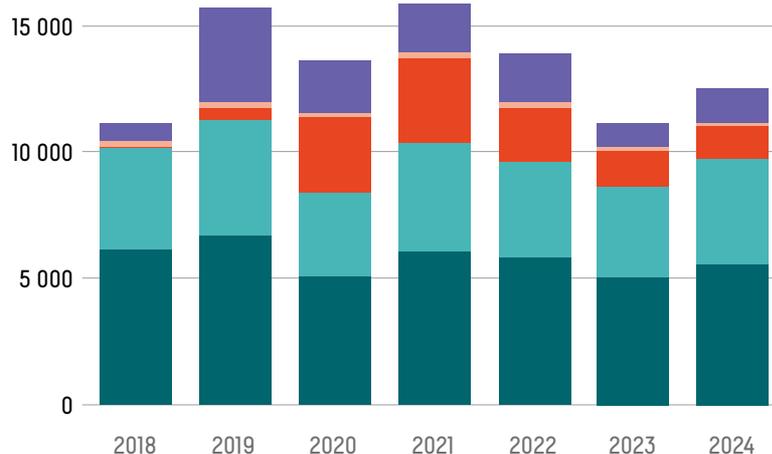
DÉPLOIEMENT DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LA MÉTROPOLE



LA GESTION DES BACS DE COLLECTE/COMPOSTEURS

Depuis 2018, chaque bac de collecte distribué, est équipé d'une puce UHF associée à une adresse d'utilisation. Cette identification électronique améliore la gestion des bacs, optimise les tournées de collecte et permet une facturation plus précise des professionnels soumis à la redevance spéciale. En fin d'année 2024, 173 705 bacs répartis sur la Métropole sont ainsi identifiés, marquant une progression de 7 % par rapport à 2023.

Environ 10 % des bacs restent non répertoriés. La distribution des bacs et composteurs connaît une baisse régulière depuis 2020, traduisant une stabilisation du parc existant. En 2024, 9 519 bacs et 1170 composteurs ont été attribués, témoignant d'un ajustement aux besoins réels du territoire. Grâce à cette identification électronique et à une gestion optimisée des équipements, le service public de collecte poursuit son adaptation pour assurer une meilleure efficacité et durabilité.



- Composteurs
- Papiers/Cartons (bleu)
- Déchets alimentaires (marron)
- Collecte sélective (vert/jaune)
- Ordures Ménagères résiduelles (gris)



Les déchèteries

LE SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHÈTERIES

Le Schéma Directeur Déchèteries approuvé en avril 2019, conformément aux orientations du Schéma Directeur Déchets (2020-2030), répond à trois grands objectifs :

1. Améliorer la sécurité et la qualité du niveau de service rendu aux usagers particuliers, habitants du territoire, en passant par une optimisation du fonctionnement technique et humain et par une mise à niveau environnementale et réglementaire.
2. Favoriser le réemploi et augmenter la valorisation matière organique et énergétique des flux entrants.
3. Optimiser le fonctionnement et maîtriser les coûts.

Un réseau adapté aux besoins du territoire

La Métropole dispose aujourd'hui d'un réseau de 21 déchèteries, organisé selon deux grandes typologies :

- **Les déchèteries MAXI** sont les équipements principaux de secteur, susceptibles d'accueillir une fréquentation importante et proposant une large diversité de flux collectés ainsi que des horaires d'ouverture élargis. De tels équipements, nouvellement créés, ont par ailleurs vocation à accueillir de nouveaux services.
- **Les déchèteries PROXI** sont les équipements de proximité existants dont la diversité des flux collectés sera adaptée au regard notamment de l'espace disponible, de même que les horaires d'ouverture seront adaptés à la fréquentation actuelle.

Des déchèteries nouvelles générations

La modernisation engagée vise à **simplifier le parcours des usagers**, en proposant un service **plus sécurisé, plus rapide, plus pratique**, et mieux adapté aux usages actuels.

À ce jour, quatre déchèteries nouvelle génération sont d'ores et déjà opérationnelles :

- **Vif et Saint-Martin-d'Hères** : reconstruites avant l'adoption du Schéma Directeur.

- **Échirolles** : livrée en janvier 2021, sur 4 400 m².
- **Sassenage** : inaugurée en octobre 2021, sur 5 500 m², chemin des Quatre Lauzes, à la limite de Noyarey.

Les prochaines à voir le jour seront :

- **Grenoble – Jacquard** : entièrement reconstruite au cœur d'un projet urbain, plus spacieuse et adaptée aux flux de circulation, avec une ouverture prévue en **septembre 2025**.
- **Varcès-Allières-et-Risset** : une nouvelle déchèterie de 5 000 m², dans la zone du Pré de l'Orme, ouvrira au **1^{er} semestre 2026**.
- **Fontaine** : une déchèterie de 5 000 m² sera construite rue Commandant Lenoir, avec une ouverture prévue au **2^e semestre 2026**.

Un maillage évolutif et plus efficace

En parallèle de ces reconstructions, certaines déchèteries seront **regroupées ou supprimées**, pour permettre à terme un réseau resserré et mieux structuré : **16 déchèteries**, dont **9 sites nouvelle génération**.

Le Schéma prévoit également la **mise en place de dispositifs de sécurisation et de contrôle d'accès**. Une expérimentation sera menée sur 4 sites (Saint-Martin-d'Hères, Échirolles, Eybens, Saint-Égrève), avec notamment :

- des **gabarits de hauteur** pour limiter l'accès aux véhicules supérieurs à 1,90 m ;
- un **système de comptage en continu** pour fiabiliser les données de fréquentation.

Le Schéma Directeur a aussi permis de développer de **nouveaux services** comme :

- **Les donneries**, fixes ou mobiles (Dépose Minute),
- **Les préaux de matériaux**,
- **La création d'ateliers de sensibilisation** aux déchets.

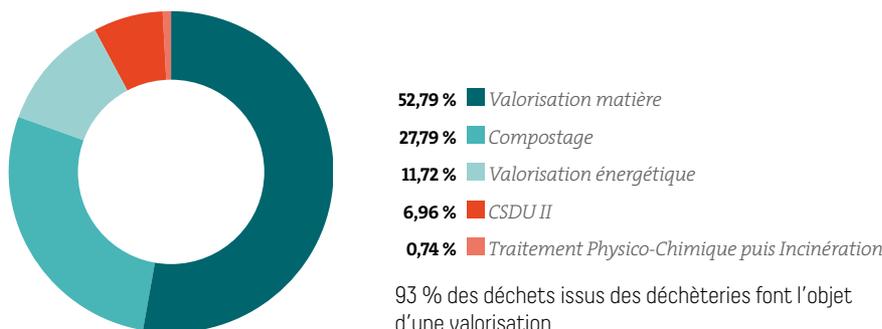
L'ACTIVITÉ DES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent la collecte et le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (Déchets Diffus Spécifiques (DDS), Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI), Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), huiles...) qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Le réseau des déchèteries de la Métropole vise à recueillir les « déchets occasionnels des ménages » par opposition aux « ordures ménagères » collectées en porte-à-porte.

Le nombre de déchèteries de Grenoble Alpes Métropole est de 21 sites au service des usagers. Toutes les déchèteries sont accessibles à l'ensemble des particuliers de l'agglomération. Elles sont regroupées et gérées au sein du Service Exploitation des Déchèteries.



TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPE DE DÉCHETS ET PAR TYPE DE TRAITEMENT



LES TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPE DE DÉCHETS ET PAR TYPE DE TRAITEMENT

	Valeurs en Tonnes	2022	2023	2024	2024	Variation N-1	Devenir
Valorisation matière	Gravats	21 517	18 322	16 570	37 227	-10 %	Granulats de voirie
	Bois	5 560	5 428	4 376		-19 %	Valorisation en panneau de particules
	Métaux	2 260	2 018	1 903		-6 %	Métaux recyclés
	DEEE	2 287	1 947	2 165		11 %	Valorisation matière après traitement des flux toxiques
	Mobilier	6 725	6 668	7 516		13 %	Valorisation matière après tri
	Cartons	1 500	1 468	1 454		-1 %	Cartons et papiers recyclés
	Papiers	292	391	495		27 %	Cartons et papiers recyclés
	Encombrants	1 166	1 036	1 689		63 %	Valorisation matière après tri
	Plâtre	777	898	912		2 %	Nouvelles plaques de plâtre
	Huile de Friture	26	28	26		-7 %	Réutilisation en biocarburant et Biodiesel
	Polystyrène	58	60	73		22 %	Réutilisation pour faire du béton allégé
	Capsule café métallique	30	27	29		7 %	Recyclage du métal Compostage du marc de café
	Cartouches encre	4	4	3		-25 %	Réemploi ou valorisation énergétique
	Laine de verre	16	16	16		0 %	Recyclage
Valorisation énergétique	Encombrants	7 517	2 919	7 657	8 266	162 %	Valorisation énergétique après broyage
	Incinérables	0	0	0		-	Production d'énergie
	Pneus	535	542	535		-1 %	
	Huile de Vidange	72	69	70		1 %	
	DASRI	3	3	4		33 %	
CSDU II	Encombrants	14 437	15 161	4 858	4 908	-68 %	Stockage en alvéoles
CSDU II avec Alvéole spécifique	Amiante	57	59	50		-15 %	Stockage en alvéoles sécurisées
Traitement Physico-Chimique puis Incinération	DDS	390	433	434	520	0 %	Extraction matière et/ou valorisation énergétique des résiduels
	Batteries	64	60	63		5 %	
	Piles	23	22	23		5 %	
Compostage	Déchets Verts	18 033	18 541	19 596	19 596	6 %	Compost
Total		83 348	76 120	70 517	70 517	-7 %	

Les variations de tonnage s'expliquent de la manière suivante :

- Bois : dans le cadre de la mise en place de nouvelles REP (Responsabilité Élargies du Producteur), les bennes bois ont été enlevées sur le dernier trimestre 2024 et remplacées par d'autres bennes (mobilier bois) : les flux existent toujours, sont bien comptés dans le tableau ci-dessus mais relèvent désormais des dispositifs de REP.
- Encombrants : le nouveau marché de traitement des encombrants signé en 2024 impose au prestataire de réduire le stockage d'encombrants : il ne doit pas dépasser 35 %. Ainsi, la part d'encombrants recyclés ou valorisés énergétiquement a largement évolué.
- Le flux de déchets verts a augmenté de façon significative en 2024, en lien avec les conditions météorologiques favorables à la croissance végétale.
- Un changement de prestataire a eu lieu pour le marché de cartouches d'encre avec quelques difficultés de collecte, ce qui a réduit les tonnages sur une partie de l'année.

AUTOUR DES DÉCHÈTERIES

LES DÉCHÈTERIES FLEXI*

En complément des 21 déchèteries présentes sur le territoire, la Métropole expérimente depuis plusieurs années un service de proximité via les déchèteries mobiles et éphémères, soit en milieu rural soit en milieu urbain en partenariat avec des bailleurs ou des associations.



**POUR L'ANNÉE
2024**

15

DÉCHÈTERIES FLEXI

136

TONNES ONT AINSI
ÉTÉ COLLECTÉES
EN DÉCHÈTERIES
FLEXI

*Ces tonnages sont intégrés dans le tableau des déchets collectés en déchèterie et dans le schéma des flux.

LA COLLECTE PRÉSERVANTE DES OBJETS VOLUMINEUX*

UNE SOLUTION PENSÉE POUR LES USAGERS À FAIBLE MOBILITÉ

Gratuit et accessible à tous les habitants de la Métropole, ce service lancé en 2022 répond aux besoins des personnes qui rencontrent des difficultés pour se débarrasser de leurs objets volumineux.

La démarche commence par un **conseil personnalisé** : l'utilisateur est orienté vers la solution la plus adaptée à sa situation :

- Le dépôt en magasin dans le cadre de la **reprise par le distributeur** ;
- Le dépôt en **déchèterie**, aux horaires d'ouverture ;
- Le recours aux **associations locales**, qui proposent des services de collecte ou d'apport volontaire en recyclerie.

Si aucune de ces options n'est possible, un **rendez-vous est proposé pour une collecte à domicile**, directement au pied de l'immeuble. Ce service est appelé **collecte préservante des objets volumineux**.

La collecte est assurée par **Fabricanova**, un collectif d'acteurs locaux de l'Économie Sociale et Solidaire engagés dans le réemploi. Leur mission : **donner une seconde vie aux objets collectés**, autant que possible.

Depuis 2024, les objets ainsi récupérés sont acheminés vers le **Pôle R**, plateforme métropolitaine dédiée au réemploi et à la réparation, située à Grenoble.

EN 2024, CE SERVICE COMPTABILISE

+ DE 1 600
RENDEZ-VOUS
EFFECTIVEMENT RÉALISÉS

131
TONNES
COLLECTÉES,

± 5 000
OBJETS COLLECTÉS
(dont 60 % de mobilier,
20 % d'équipements
électriques ou électroniques)

- *10 % des objets collectés ont pu trouver une seconde vie en boutique solidaire ; 80 % ont pu bénéficier d'une valorisation matière.*
- *Ce service, complémentaire des autres dispositifs existants sur le territoire (déchèteries, associations...) enregistre un niveau d'utilisation stable depuis 3 ans.*

*Ces tonnages sont intégrés dans le tableau des déchets collectés en déchèterie et dans le schéma des flux.

LE PÔLE R*

Lieu totem de l'économie circulaire, le Pôle R accueille désormais différentes activités dédiées au réemploi et à l'insertion depuis 2023 via :

- L'accueil d'objets déposés pour réemploi par les habitants à la donnerie dépose minute,
- La collecte préservante d'encombrants en porte à porte,
- La collecte en déchèteries des articles de sport, jeux, jouets et bricolage,
- Des collectes spécifiques des rebus d'appartements en lien avec les bailleurs,
- L'accueil des rebus des recycleries du territoire.

Après avoir été triées par les agents sur site, 54 tonnes sur les 1 430 tonnes collectées ont été réemployées et mise à disposition des recycleries du territoire.

	Donnerie dépose minute	Collecte préservante des objets volumineux	Collecte en déchèteries (article de sport loisirs jeux jouets bricolage)	Collectes spécifiques	Rebus des recycleries	Total tonnage entrant Pôle R
Tonnage collecté en 2024*	43	131	64	1156	37	1 430

LES PRÉAUX DES MATÉRIAUX

Les préaux des matériaux positionnés sur les 3 déchèteries de Vif, Saint-Martin-d'Hères et Champ-sur-Drac, ont continué de fonctionner sur 2024. Ces préaux sont des lieux de gratuité où les usagers peuvent déposer et reprendre des matériaux de bricolage (planches, baguettes, éléments de plomberie, carrelage...).

Des outils sont à disposition pour le démantèlement.



Préau des matériaux (Saint-Martin-d'Hères)

* Ces tonnages sont intégrés dans le tableau des déchets collectés en déchèterie et dans le schéma des flux.



Le traitement des déchets

UNE CHAÎNE DE VALORISATION COMPLÈTE

Une fois collectés, les déchets suivent différentes filières de traitement selon leur nature :

- Les **déchets issus de la collecte sélective** sont triés puis envoyés vers des **filières de recyclage**.
- Les **déchets alimentaires**, triés par les habitants et collectés séparément, sont **compostés de manière industrielle**.
- Les déchets **non recyclables ou non compostables** — qu'ils proviennent de la poubelle grise ou qu'ils soient des erreurs de tri extraites d'autres bacs — font l'objet d'une **valorisation énergétique**.

Pour assurer ce traitement, Grenoble Alpes Métropole est dotée d'une chaîne de traitement globale composée :

- d'un centre de tri des déchets recyclables, d'une capacité de 50 000 tonnes/an ;
- d'un centre de compostage pour les déchets alimentaires, capable de traiter 10 000 tonnes par an ;
- d'une Usine d'Incinération et de Valorisation Énergétique (UIVE), qui traite jusqu'à 180 000 tonnes par an.

Lorsqu'aucune valorisation n'est envisageable, les déchets sont éliminés dans une installation de stockage comme c'est le cas par exemple des refus inertes extraits au centre de compostage ou des cendres de l'UIVE.

97 % des déchets traités par Grenoble Alpes Métropole sont valorisés

14 500 TONNES DE MATÉRIAUX RECYCLABLES EXTRAITS DE LA COLLECTE

4 700 tonnes de matière compostée soit 16 kg/an/habitant desservi



329 GWH*
D'ÉNERGIE

170 000
TONNES DE DÉCHETS INCINÉRÉS

*1 GWh = 1 000 000 kWh. À titre de comparaison, un « équivalent-logement » est une unité de quantité d'énergie qui correspond à la consommation d'un logement de 70 m² pour couvrir ses besoins en énergie thermique, soit environ 0,012 GWh par an. La production annuelle d'énergie de l'usine d'incinération représente ainsi 30 000 équivalents logements.

LE TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Une fois les déchets recyclables triés chez l'habitant, ils sont collectés pour être acheminés au centre de tri d'Athanon situé sur la commune de La Tronche.

Le centre de tri permet la séparation par nature de tous les papiers et les emballages en métal, carton et plastique pour permettre ensuite leur prise en charge par les filières de recyclage. Le tri est majoritairement opéré par des machines spécialisées (basées sur des méthodes de séparation granulométrique, balistique, optique, magnétique), mais l'intervention manuelle de trieurs reste encore utile pour affiner celui-ci. À l'issue de ce tri, les déchets n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation sont acheminés vers l'usine d'incinération voisine pour produire du chauffage et de l'électricité. Le centre de tri traite la collecte sélective de tout le groupement Sud Isère* et du SIBRECSA**.



* composé de Grenoble Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et les communautés de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère, du Trièves, de la Matheysine, de l'Oisans et du Grésivaudan.

** Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie.

LE NOUVEAU CENTRE DE TRI EST EN SERVICE !

Après plus de 30 ans de service, l'ancien centre de tri a été déconstruit fin 2024 (laissant la place libre pour les travaux de la future UIVE).

Les premiers déchets sont arrivés sur le nouveau centre de tri fin janvier 2024 pour plusieurs semaines d'essais avant de passer à la mise en service industrielle.

Les mesures de performance ont été réalisées début juin et l'équipement a été inauguré en juillet par l'ensemble du groupement Sud Isère, qui en a porté l'investissement.

LE BILAN D'ACTIVITÉ DU CENTRE DE TRI EN 2024

On observe en 2024 un tonnage de collecte sélective réceptionné et trié en hausse, l'installation ayant notamment dépanné d'autres centres de tri de la région savoyarde au cours de l'année. Les apports de la Métropole et des autres collectivités partenaires présentent également une sensible augmentation.

Collectivités	ENTRANTS 2022	ENTRANTS 2023	ENTRANTS 2024
Grenoble Alpes Métropole	26 314 T	24 709 T	25 880 T
Collectivités Sud Isère	11 244 T	10 831 T	11 654 T
Autres apports	2 926 T	2 600 T	6 593 T
Total	40 484 T	38 140 T	44 127 T

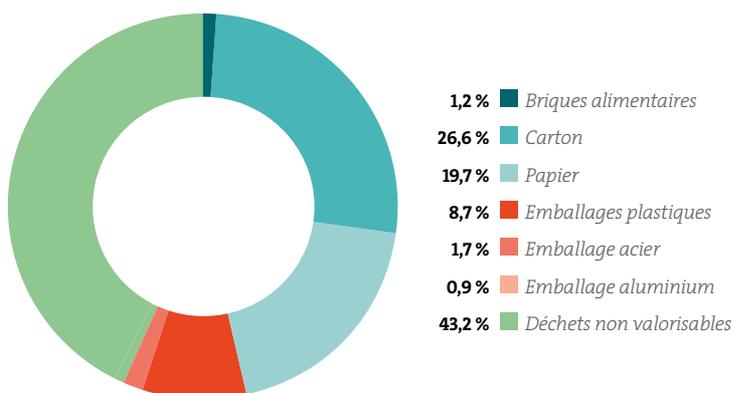
UNE COLLECTE SÉLECTIVE À LA HAUSSE, MAIS ENCORE TROP DE DÉCHETS NON VALORISABLES

En 2024, le tonnage de collecte sélective réceptionné et trié a connu une hausse notable par rapport aux années précédentes. Cette augmentation s'explique notamment par l'intervention du centre de tri métropolitain en soutien à d'autres installations de la région savoyarde. Les apports issus du territoire métropolitain, tout comme ceux des collectivités partenaires, ont également progressé de manière significative.

Cependant, les graphiques ci-dessous révèlent que **moins de 60 % des déchets réceptionnés sont effectivement recyclables**. La part des déchets non valorisables reste élevée, avec **43,2 % de la collecte sélective composée de matériaux qui ne peuvent être recyclés**.

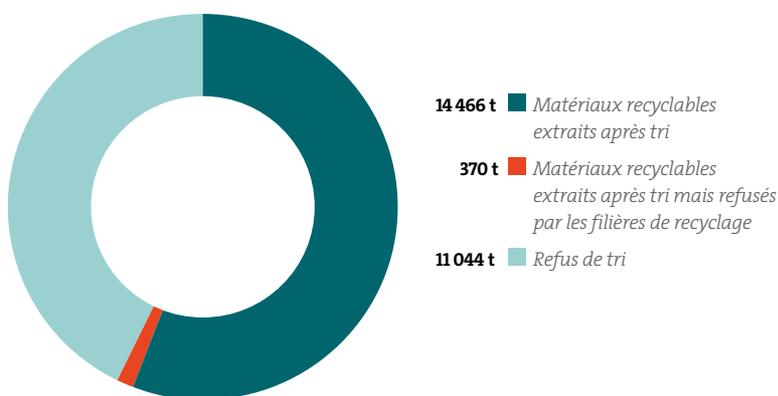
Dans un **contexte de forte volatilité des prix**, la qualité des matières triées devient un enjeu crucial pour limiter les risques de refus par les filières de recyclage. En 2024, **370 tonnes de matières pourtant triées ont été refusées** par ces filières en raison de leur non-conformité.

Ces résultats soulignent l'importance de **maintenir une vigilance collective sur le geste de tri**. Un tri plus rigoureux permet non seulement de valoriser davantage de matières, mais aussi de **limiter les refus et les surcoûts**. La mobilisation de chacun reste donc essentielle pour améliorer la performance du service.

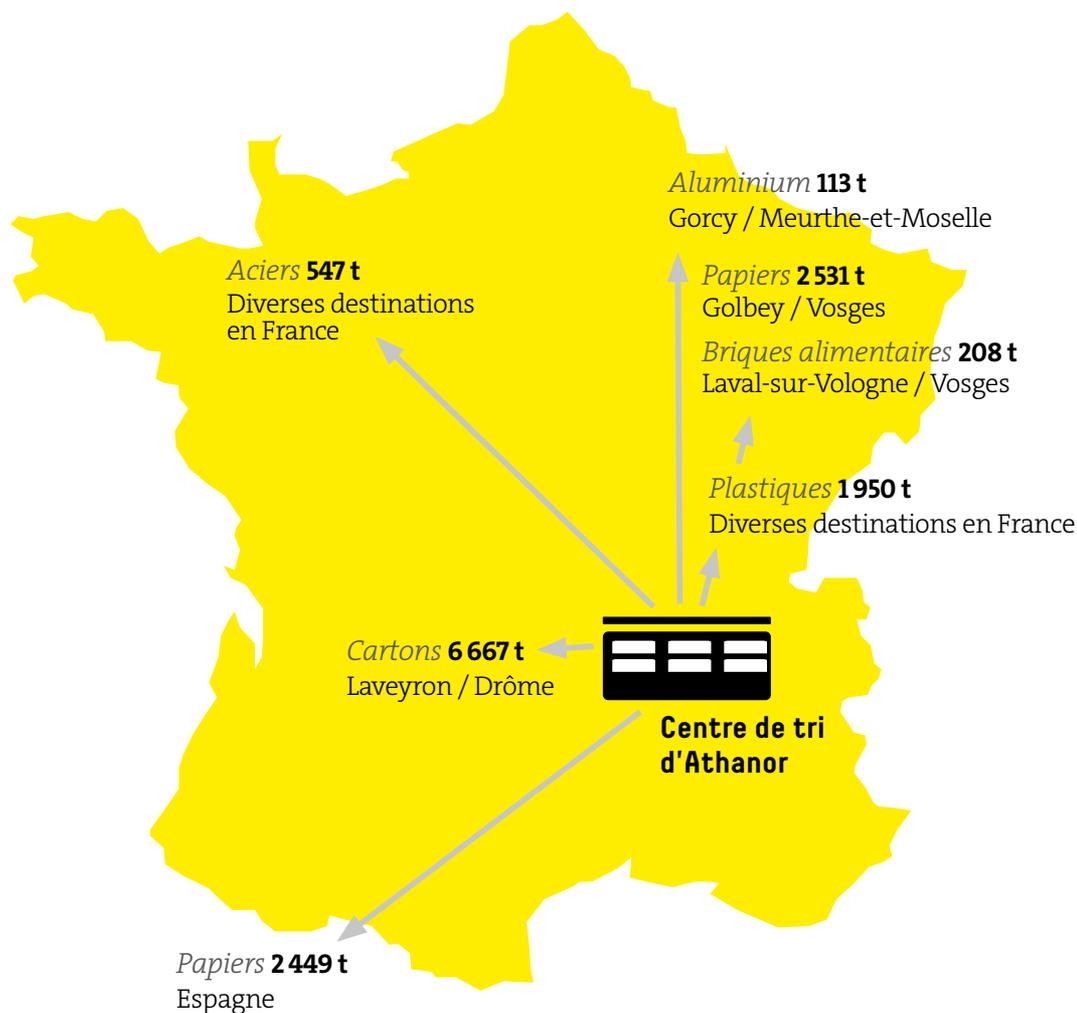


COMPOSITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

L'écart entre les erreurs de tri et les déchets non valorisables s'explique par la présence d'emballages dans la collecte sélective qui ne disposent pas encore de filières de recyclage.



RÉPARTITION DES TONNAGES EXTRAITS APRÈS TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

**PRINCIPALES DESTINATIONS ET TONNAGES
DES MATÉRIAUX EXTRAITS AU CENTRE DE TRI**

LE DEVENIR DES DÉCHETS

Matériaux	Repreneurs	Principal lieu de recyclage	2022	2023	2024	Équivalent en produits recyclés
Cartons	Saica	Laveyron (26)	6 663 t	6 468 t	6 667 t	43 000 000 de boîtes de chaussures
Papiers journaux	NorskeSkog	Golbey (88)	2 661 t	1 958 t	2 531 t	
Autres papiers	EPR	Espagne	2 849 t	2 982 t	2 449 t	
Plastiques	Valorplast	France	1 282 t	1 356 t	1 950 t	990 000 couettes ou 2 000 000 d'arrosoirs
Aciers	Arcelor	France	410 t	472 t	547 t	6 500 lave-vaisselles ou 5 km de rail de train
Aluminiums	Affimet / Pyral	France	123 t	150 t	113 t	33 000 vélos ou 66 000 trottinettes
Briques alimentaires	Revipac	Laval sur Vologne (88)	160 t	164 t	208 t	365 000 rouleaux d'essuie tout
TOTAL			14 148 t	13 550 t	14 466 t	

LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS ORGANIQUES

Situé à Murianette et mis en service en 1993, le centre de compostage de Grenoble Alpes Métropole traite depuis 2020 les déchets alimentaires triés à la source par les habitants, collectés via les bacs marron. Il reçoit également une partie des déchets verts de la Métropole, préalablement broyés.



Le compostage repose sur un processus de **fermentation biologique** qui transforme la matière organique en **humus**, après élimination des impuretés.

BILAN D'ACTIVITÉ DU CENTRE DE COMPOSTAGE EN 2023

Bilan matière (en tonnes)	2022	2023	2024	Variation 23/24
Entrées en provenance de la collecte sélective DALIM	4 215	4 242	4 730	11 %
Entrées en provenance des déchèteries (déchets verts)	1 558	1 593	1 939	22 %
Total matière traitée (DALIM / déchets verts)	5 773	5 835	6 669	14 %
Refus destinés à l'usine d'incinération	668	549	1 107	102 %
Refus inertes destinés à l'élimination en installation de stockage	108	111	44	-60 %
Total des refus extraits	776	660	1 151	74 %
Matière organique biodégradable	4 997	5 175	5 518	6 %
Perte sur stock (perte en eau)	3 553	3 645	3 810	5 %
Compost produit	1 444	1 530	1 708	12 %

Qualité du compost

Le centre de compostage élabore un compost confié aux agriculteurs qui l'épandent sur les grandes cultures céréalières, en particulier dans la vallée du Grésivaudan.

Il est également **mis à disposition gratuitement** des particuliers et des associations locales.

Des analyses sont systématiquement réalisées pour vérifier la conformité du compost avec la norme NFU 44-051, spécifique à cet amendement organique.

Le taux d'indésirables dans le produit fini (verre, plastiques) est très bas.



Bientôt une unité de méthanisation à Murianette

Pour aller plus loin dans la valorisation des biodéchets, Grenoble Alpes Métropole franchit une nouvelle étape avec la création d'une unité de méthanisation sur le site de compostage de Murianette. Ce projet s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, en exploitant pleinement le potentiel énergétique des déchets alimentaires triés à la source.

Le marché public encadrant la modernisation du centre de compostage de Murianette a été attribué au groupement Vinci / Spie Batignolles / HZI, à l'unanimité du Conseil Métropolitain le 22 décembre 2023.

En 2024, les **études préalables** et les **dossiers réglementaires** ont été finalisés : permis de construire et arrêté préfectoral au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces démarches permettent aujourd'hui de lancer les travaux.

Cette future unité permettra une **double valorisation des déchets alimentaires** :

- **Agronomique**, grâce à la production de compost de qualité,
- **Énergétique**, par l'injection directe du biogaz dans le réseau de distribution GrDF.

BIENTÔT LA MÉTHANISATION

Le marché public encadrant la modernisation du centre de compostage de Murianette avec ajout d'une unité de méthanisation a été attribué au groupement Vinci/SpieBatignolles/HZI, avec un vote à l'unanimité du Conseil Métropolitain le 22 décembre 2023.

En 2024, ont été réalisées les études préalables nécessaires ainsi que les dossiers réglementaires autorisant Grenoble Alpes Métropole à conduire ces travaux : permis de construire, arrêté préfectoral d'installation classée pour la protection de l'environnement.

Ceux-ci permettront une double valorisation des déchets alimentaires :

- Valorisation agronomique, avec la production d'un compost de qualité,
- Valorisation énergétique, avec l'injection de biogaz produit par fermentation des biodéchets directement dans le réseau GrDF.

LA MÉTHANISATION EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

Début des travaux : été 2025

Mise en service : fin d'année 2027

CAPACITÉ :

10 à 12 000

tonnes de déchets alimentaires par an

8 à 10 000

tonnes de déchets végétaux issus des déchèteries par an

PRODUCTION DE COMPOST VALORISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

7 000 TONNES / AN

PRODUCTION DE BIOMÉTHANE :

7 GWH / AN

SUBVENTIONS ATTENDUES DE PARTENAIRES FINANCIERS (ADEME, RÉGION, EUROPE) :

12 à 14 MILLIONS D'EUROS

INVESTISSEMENTS

32 MILLIONS D'EUROS

L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'Usine d'Incinération et de Valorisation Énergétique (UIVE) d'Athador traite des déchets non recyclables et transforme l'énergie issue de leur combustion sous forme de chaleur et d'électricité. La chaleur produite alimente le réseau de chauffage urbain de la Métropole.

Comme le centre de tri, l'installation traite les ordures ménagères issues des 7 territoires du sud Isère.

Elle incinère par ailleurs les déchets d'activités économiques et des déchets hospitaliers.



BILAN D'ACTIVITÉ DE L'USINE D'INCINÉRATION ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN 2024

La synthèse des quantités de déchets incinérés et de sous-produits générés par l'activité est présentée ci-dessous. Après une année 2022 marquée par un pic d'activité, l'exploitation de l'usine en 2023 avait été fortement impactée par un début d'incendie ayant conduit à une baisse du traitement des déchets. En 2024, l'usine a pu retrouver un fonctionnement stabilisé, avec une quantité de déchets incinérés en cohérence avec la capacité de l'installation, malgré quelques difficultés rencontrées par l'exploitant.

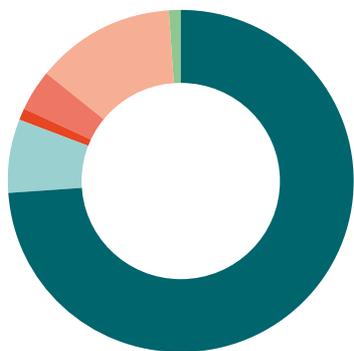
Collectivités	TONNAGES INCINÉRÉS 2022	TONNAGES INCINÉRÉS 2023	TONNAGES INCINÉRÉS 2024
Grenoble Alpes Métropole	103 666 T	94 832 T	95 766 T
Collectivités Sud Isère	45 741 T	43 888 T	45 220 T
Autres apports	35 606 T	23 761 T	31 064 T
Total	185 014 T	162 482 T	172 050 T

UNE NOUVELLE UIVE

Un projet est en cours pour la construction d'une nouvelle UIVE plus performante et dimensionnée en fonction de la baisse des tonnages attendus dans le cadre du Schéma Directeur Déchets 2020-2030.

Cette nouvelle usine sera construite à l'emplacement de l'ancien centre de tri et devrait entrer en service en fin d'année 2029. En cohérence avec l'augmentation de la capacité de traitement du nouveau centre de tri, le nouvel incinérateur aura une capacité réduite : de 185 000 tonnes/an auparavant, il passera à 165 000 tonnes/an. Les performances des équipements permettront néanmoins de maintenir la production d'énergie à son niveau actuel, voire de l'augmenter, et ce malgré la baisse des tonnages de déchets incinérés.

Pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires européennes, les performances environnementales de la nouvelle UIVE seront renforcées, notamment concernant les rejets atmosphériques. Des systèmes de désodorisation et de traitement acoustique seront également mis en place pour maîtriser les nuisances dans son environnement proche.



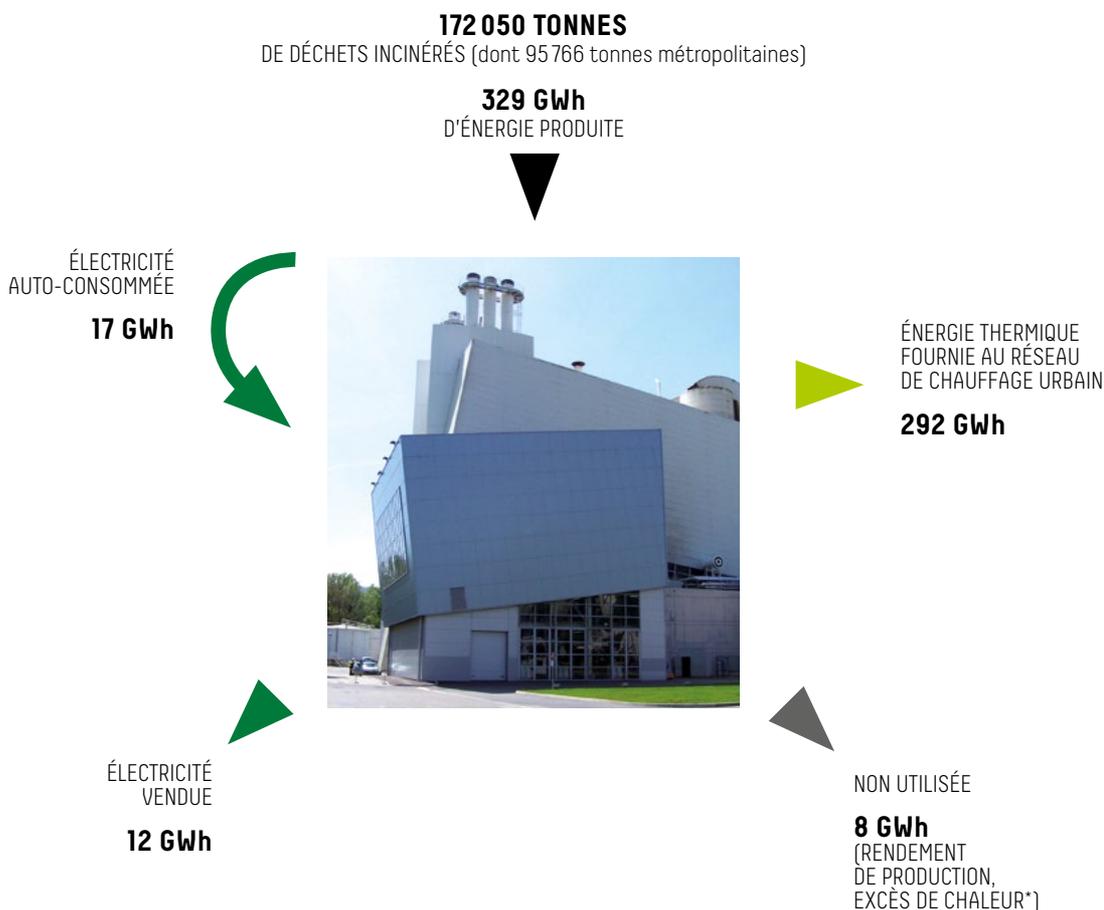
RÉPARTITION DES TONNAGES INCINÉRÉS PAR TYPE DE DÉCHETS

- 74% Ordures ménagères résiduelles
- 7% Refus de tri collecte sélective
- 1% Refus de compostage
- 4% Déchèterie
- 13% DIB (Déchet Industriel Banal)
- 1% DASRI

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La chaleur produite par l'usine d'incinération grâce à la combustion des déchets fournit environ 30 000 équivalents logements reliés au réseau de chauffage urbain de l'agglomération grenobloise (soit 15 % de l'énergie en hiver et la totalité des besoins en intersaison et en été).

L'énergie issue des déchets permet également la production d'électricité, utilisée en interne à un peu plus de 50 % pour le fonctionnement de l'installation, le reste étant revendu au réseau.



* L'excès de chaleur représente l'énergie dissipée au niveau des systèmes aérorefrigérants de l'installation quand la demande en énergie du réseau est limitée ou irrégulière (l'été notamment, les matinées froides et les journées chaudes en intersaison). 56% des GWh ont été produits par les tonnages de la Métropole.

Les indicateurs financiers

LE BUDGET DÉCHETS

Le budget présenté correspond aux dépenses constatées au cours de l'année civile 2024.

Il se distingue en cela du compte administratif et du compte de gestion. L'ensemble des dépenses est ventilé par centre de coûts : prévention, collecte, ramassage du verre, déchèteries et traitement des déchets.

Les charges directes et indirectes sont réparties selon la même méthode. Les dépenses d'amortissement sont sous-estimées ans la mesure où seuls les véhicules et matériels sont concernés. L'amortissement des bâtiments n'est intervenu qu'à compter du passage de la collectivité en Métropole en 2015. Le rapport annuel 2024 présente donc une synthèse financière avec d'une part les dépenses réparties par centre de coûts (prévention, collecte, déchèteries, verre et traitement) et d'autre part les recettes qui permettent de financer le service Déchets.

73 674 331 €

DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

POUR 194 051 TONNES DE DÉCHETS PRODUITS

LES RESSOURCES DU SERVICE PUBLIC

LA REDEVANCE SPÉCIALE

588 REDEVABLES

1 400 POINTS DE COLLECTE

UNE RECETTE DE 2 512 000 €

Cette recette comprend les rattrapages de facturation de l'année 2023.

LA TEOM (TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)

La TEOM représente près de 71 % des recettes, soit plus de 62 M€. Son taux de 8,3 % a été maintenu en 2024, inférieur au taux moyen national des métropoles qui était de 9.51 % en 2023. Son évolution entre 2023 et 2024 provient de l'évolution des bases d'imposition (+7.1 %).

C'est une taxe destinée à financer le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères pour laquelle la collectivité doit produire la démonstration de son emploi au titre de la compétence des déchets ménagers. La TEOM figure de manière distincte sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.

Pour les propriétaires, elle est donc payée directement aux services fiscaux. Pour les locataires, le montant de cette taxe s'intègre dans le paiement des charges locatives.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation pèsent pour environ 17,7 M€. Si ce montant reste largement inférieur à la TEOM, ces recettes sont toutefois essentielles pour équilibrer le budget. Certaines de ces recettes sont fluctuantes (vente de matière et d'électricité).

Par délibération du 8 juillet 2011, Grenoble Alpes Métropole a décidé de déployer progressivement la redevance spéciale sur tout son territoire. Ce dispositif concerne les professionnels, les administrations et établissements communaux qui utilisent le service public de collecte et de traitement des déchets.

Depuis juillet 2021, la facturation ne se fait plus sur la base d'une estimation des volumes produits mais sur la comptabilisation des bacs réellement collectés. 350 nouveaux redevables privés ont été rattachés au dispositif en 2024, compte tenu du volume de déchets qu'ils produisaient. Les nouveaux tarifs votés par la Conseil Métropolitain du 20 décembre 2024 entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Par ailleurs, la Métropole a fixé un seuil haut de 100 000 litres hebdomadaires (tous flux confondus) pour la prise en compte des déchets par le service public : au-delà de ce seuil, le service public ne prend pas en charge les déchets produits.

Les autres recettes d'exploitation :

- des recettes liées à la vente de matériaux (papiers, cartons, métaux, plastiques, verre) collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et dans les déchèteries,
- les recettes versées par les organismes CITEO (emballages et papiers), Ecomaison et Ecosystem dans le cadre des règles et des objectifs fixés pour améliorer la valorisation des déchets,
- la production d'énergie (chaleur et électricité) liée à l'incinération des déchets,
- la commercialisation des vides de capacité.

LA SYNTHÈSE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

	2022	2023	2024	Delta 23/24 €	Delta 23/24 %
1. Prévention, communication et animation	-1 658 086	-2 352 977	-2 708 177	-355 200	15,1 %
Moyens humains - Prévention, communication et animation	-949 641	-1 010 900	-1 077 482	-66 582	6,6 %
Dépenses de prévention, communication et animation	-708 445	-1 342 077	-1 630 694	-288 618	21,5 %
2. Fonctionnement Collecte Porte-à-Porte	-24 250 898	-25 902 558	-27 114 292	-1 211 734	4,7 %
Moyens humains - Collecte Porte-à-Porte	-14 149 299	-14 911 258	-16 015 537	-1 104 279	7,4 %
Charges de structure	-2 201 401	-2 400 764	-2 379 367	21 397	-0,9 %
Marchés - Prestations de service	-1 828 399	-2 048 267	-1 654 192	394 075	-19,2 %
Marchés DALIM et achats de bacs, bio seaux	-2 009 658	-2 207 362	-2 326 823	-119 461	5,4 %
Véhicules	-2 566 721	-2 619 199	-2 823 975	-204 777	7,8 %
Locaux, prestations diverses & achat bacs, conteneurs et composteurs	-1 495 420	-1 715 709	-1 914 399	-198 690	11,6 %
3. Fonctionnement Collecte du Verre	-658 271	-675 721	-671 305	4 416	-0,7 %
Moyens humains - Collecte Verre	-203 805	-216 952	-231 242	-14 289	6,6 %
Charges de structure	-56 794	-62 417	-61 739	678	-1,1 %
Marchés - Prestations et divers	-397 672	-396 351	-378 325	18 027	-4,5 %
4. Fonctionnement Déchèteries	-14 711 143	-15 107 331	-13 962 389	1 144 943	-7,6 %
Moyens humains - Déchèteries	-4 585 937	-4 819 156	-5 023 450	-204 294	4,2 %
Charges de structure	-931 952	-1 024 350	-1 013 185	11 164	-1,1 %
Marchés - Prestations de service	-7 047 147	-8 064 091	-6 714 358	1 349 733	-16,7 %
Véhicules	-765 754	-334 743	-475 078	-140 335	41,9 %
Locaux & prestations diverses	-1 380 352	-864 991	-736 317	128 674	-14,9 %

DÉPENSES SUITE

	2022	2023	2024	Delta 23/24 €	Delta 23/24 %
5. Fonctionnement - Installations de traitement	-20 445 587	-20 042 209	-22 858 935	-2 816 726	14,1 %
a) Centre de tri Athanor - La Tronche	-5 822 257	-5 275 457	-5 929 146	-653 688	12,4 %
Moyens Humains	-383 246	-342 746	-365 321	-22 575	6,6 %
Charges de structure	-442 824	-490 460	-484 172	6 287	-1,3 %
Marchés - Prestations de service	-4 767 457	-4 216 657	-4 835 213	-618 555	14,7 %
Charges diverses (TF et poste de garde)	-228 731	-225 594	-244 440	-18 846	8,4 %
b) Centre de compostage - Murianette	-1 357 317	-1 611 568	-1 695 825	-84 257	5,2 %
Moyens Humains	-537 231	-610 917	-716 745	-105 828	17,3 %
Charges de structure	-172 036	-189 251	-187 149	2 103	-1,1 %
Coûts régie - Énergie, fourniture, travaux, maintenance...	-609 195	-744 598	-720 375	24 222	-3,3 %
Transport & traitement des refus	-38 854	-66 801	-71 555	-4 754	7,1 %
c) Usine d'incinération - UIOM Athanor - La Tronche	-13 266 013	-13 155 184	-15 233 965	-2 078 781	15,8 %
Moyens Humains	-347 086	-348 186	-371 119	-22 933	6,6 %
Charges de structure	-800 633	-887 142	-875 673	11 469	-1,3 %
Marchés - Prestations de service	-11 360 540	-10 980 676	-13 029 158	-2 048 482	18,7 %
Charges diverses (TF, Taxe déchets, TGAP, poste de garde)	-757 754	-939 179	-958 014	-18 835	2,0 %
6. Dota Taxes (TP, TF, Taxe déchets, TGAP, poste de garde, AMO fin DSP UIOM)	-4 684 176	-4 997 158	-5 290 093	-292 935	5,9 %
Collecte	-3 508 234	-3 742 970	-3 962 672		
Déchèteries	-445 034	-476 333	-505 626		
Verre	-139 576	-145 835	-151 694		
Centre de tri	-150 325	-159 715	-168 503		
Centre de compostage	-295 529	-317 438	-337 943		
Usine d'incinération	-145 478	-154 868	-163 656		
7. Frais financiers	-80 754	-375 448	-1 069 140	-693 692	184,8 %
Collecte	-18 012	-69 991	-71 960		
Déchèteries	-9 727	-40 818	-38 170		
Verre	-524	-1 826	-1 769		
Centre de tri	-11 281	-65 935	-76 176		
Centre de compostage	-3 805	-18 249	-14 685		
Usine d'incinération	-37 404	-178 630	-181 379		
Sous-total - Fonctionnement (inclus MS, structure et amortissements)	-66 488 915	-69 453 403	-73 674 331	-4 220 928	6,1 %

RECETTES

	2022	2023	2024	Delta 23/24 €	Delta 23/24 %
1. Eco organismes	3 781 133	4 209 204	4 254 735	45 531	1,1 %
2. Matériaux	3 107 831	1 827 590	2 028 435	200 845	11,0 %
3. Chaleur et électricité	5 995 413	5 245 219	5 924 450	679 231	12,9 %
4. Subventions	139 200	19 400	58 915	39 515	203,7 %
5. Partenariats entre collectivités ou avec des sociétés privées	2 505 414	2 471 531	1 849 797	-621 734	-25,2 %
6. Redevances d'utilisation de l'ouvrage UIVE (RUO)	162 117	124 768	140 666	15 898	12,7 %
7. Divers	416 070	384 883	963 918	579 034	150,4 %
8. Redevance spéciale	2 255 121	1 921 496	2 511 901	590 405	30,7 %
9. TEOM	55 955 765	59 745 847	62 366 486	2 620 639	4,4 %
Sous-total - Fonctionnement recettes	74 318 065	75 949 938	80 099 302	4 149 364	5,5 %
Solde (recettes - dépenses)	7 829 150	6 496 535	6 424 971	-71 564	-1,1 %

L'ANALYSE DES INDICATEURS 2024

	2022	2023	2024
Population Métropole	452 532 habitants	455 590 habitants	455 436 habitants
Charge globale de fonctionnement	66 488 915 €	69 453 403 €	73 674 331 €
Coût global de fonctionnement par habitant	146,93 €	152,45 €	161,77 €
Coût aidé de fonctionnement par habitant*	113,16 €	123,42 €	129,32 €
Recettes de valorisation, RS, Eco organismes et divers	-18 362 300 €	-16 204 091 €	-17 732 816 €
Recette valorisation, RS, Eco organismes et divers par habitant	-40,58 €	-35,57 €	-38,94 €
Recettes TEOM	-55 955 765	-59 745 847 €	-62 366 486 €
Recette TEOM par habitant	-123,65 €	-131,14 €	-136,94 €

NB: les dépenses et les recettes prises en compte sur le rapport annuel diffèrent du compte administratif de Grenoble Alpes Métropole. Les données ont été retraitées afin d'afficher un coût net pour l'année 2024. La différence correspond au retraitement des charges et recettes pour refléter au plus juste l'année d'exploitation et à la prise en compte des flux financiers liés aux conventions de vide de capacité.

* = ensemble des charges de fonctionnement moins les produits industriels (vente matériaux et énergie...), les soutiens des sociétés agréées et les aides

LA PROGRESSION DES DÉPENSES EST À METTRE EN RELATION AVEC L'ÉVOLUTION DES RECETTES

Les dépenses d'exploitation enregistrent une évolution de 6.1 % par rapport à 2023 et progressent légèrement plus vite que les recettes. Elles reflètent la mise en œuvre de la feuille de route que la Métropole s'est fixée pour répondre aux enjeux environnementaux. Le détail des actions portées et financées par le budget annexe déchets est présenté dans le cœur du rapport d'activité.

Prévention, communication

Les initiatives de sensibilisation des habitants pour la réduction des déchets et l'amélioration du tri se sont poursuivies avec des campagnes importantes de communication et l'ouverture du Pôle R qui se traduisent par une forte hausse des dépenses de réemploi.

La collecte en porte-à-porte

Les dépenses en matière de ramassage des ordures ménagères évoluent globalement de + 5 %, en lien avec l'inflation.

Les déchèteries

Baisse des coûts en lien avec une forte diminution des tonnages (-5 600 t) et de la mise en place de nouvelles REP, venant engendrer une baisse des recettes (prise en charge opérationnelle de certains flux).

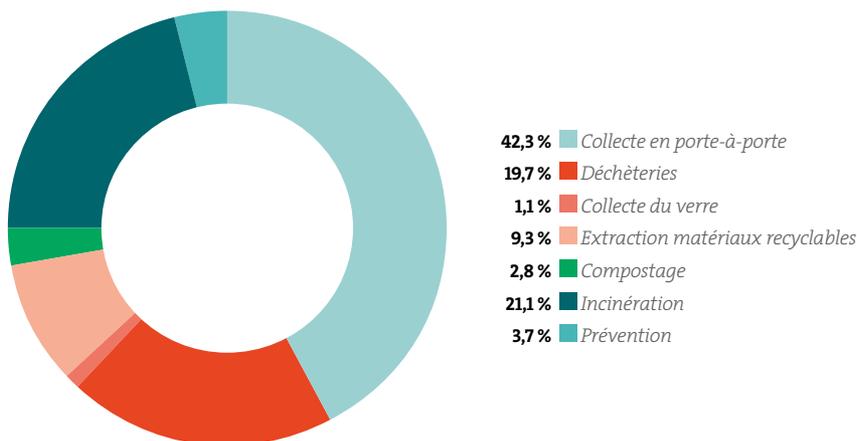
Les usines de traitement des déchets

Les dépenses d'exploitation des usines de traitement enregistrent une forte hausse de 4 000 K€ (+ 18 %), qui va de pair avec une augmentation des recettes. En effet l'UIVE a été plus disponible en 2024 et donc des déchets des tiers ont été accueillis, ce qui a engendré des dépenses d'exploitation mais aussi des recettes venant couvrir ces charges.

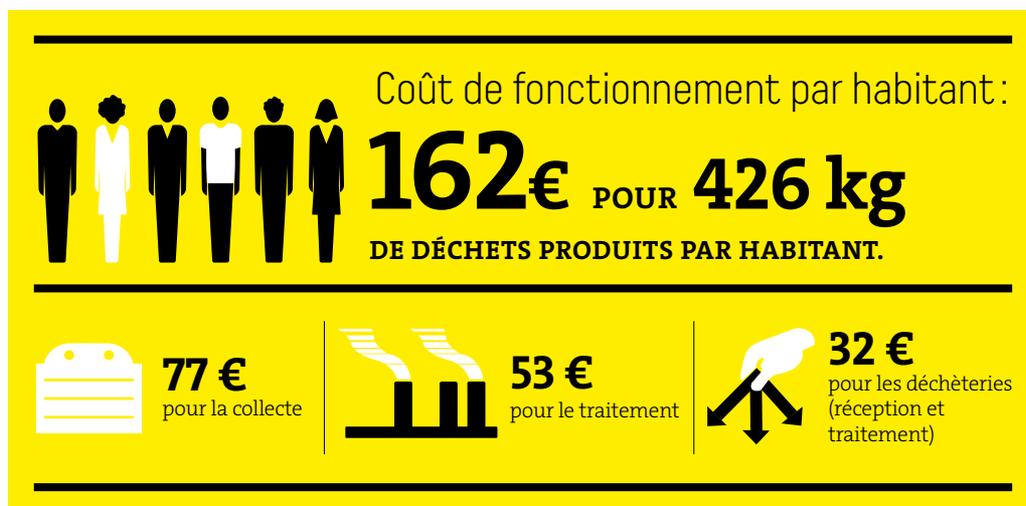
La nécessaire hausse des coûts de maintenance et GER de l'UIVE explique aussi cette évolution à la hausse du coût de traitement.

Les dépenses liées à l'insertion

En 2024, 1 930 000 € ont été consacrés par Grenoble Alpes Métropole à l'insertion par l'activité économique pour sa politique de traitement des déchets. Le marché le plus important concerne le remplacement de personnel de collecte. Les autres marchés portent sur des activités liées au Pôle R avec Fabricanova telles que la massification du tri, la donnerie dépose minute et la collecte des objets volumineux. Par ailleurs, des structures d'insertion sont également chargées de la récupération de cartons auprès des commerçants grenoblois, le déjantage des pneus, ainsi que l'enlèvement des graffitis sur les colonnes à verre.



RÉPARTITION COÛT DE FONCTIONNEMENT DÉCHETS 2024



Des produits d'exploitation en augmentation sur l'activité traitement des déchets

Éco-organismes : les recettes liées à la valorisation des emballages de collecte sélective et des papiers (CITEO), des D3E (OCADE), des DDS (Eco DDS) et du mobilier (Eco-maison) sont en légères hausses. De nouveaux contrats avec les éco organismes (Eco TLC, Eco Logic) permettent de diminuer les coûts de collecte et traitement en déchèterie.

Matériaux : en hausse, en raison de l'augmentation des tonnages triés sur le nouveau centre de tri.

Vente de chaleur au réseau de chauffage : en progression en lien avec la hausse des tonnages incinérés et un meilleur taux de disponibilité de l'UIVE.

Subventions : 58K€ de subvention ont été perçus en 2024 au titre du Pôle R.

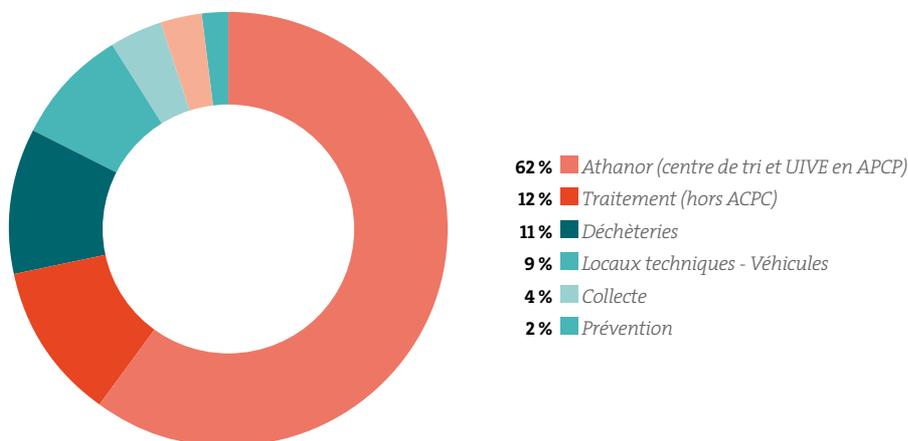
La commercialisation du vide de capacité des usines de traitement : Elle représente une recette de 3200 K€ pour l'usine d'incinération et de 1600 K€ pour le centre de tri.

L'analyse par grandes masses des dépenses de fonctionnement montre les charges suivantes

	2024	% sur le total
Masse salariale y compris remplacement	-23 800 896 €	32 %
Moyens logistiques (y compris dotations aux amortissements)	-7 767 351 €	11 %
Prestations et délégations de services publics	-34 011 409 €	46 %
Charges de structure	-5 001 285 €	7 %
Frais financiers et amortissement des installations industrielles	-1 890 936 €	3 %
Impôts et taxes (hors TVA)	-1 202 454 €	2 %
TOTAL	-73 674 331 €	

LA SYNTHÈSE FINANCIÈRE DES INVESTISSEMENTS

PROGRAMME	2022	2023	2024
Parc des bacs de collecte	681 019 €	1 083 256 €	819 020 €
Points d'apports volontaires	765 476 €	509 220 €	63 037 €
Abris bacs biodéchets	/	/	27 725 €
Gestion des points de collecte	79 928 €	257 453 €	330 159 €
Système d'information déchets	103 112 €	179 959 €	120 247 €
Collecte pneumatique Villeneuve rénovation	3 620 €	/	/
COLLECTE DES DÉCHETS	1 633 154 €	2 029 888 €	1 360 188 €
Bennes et véhicules	2 875 000 €	2 440 092 €	1 001 294 €
Centre technique nord-est	26 636 €	19 553 €	36 060 €
Centre technique sud	22 111 €	9 545 €	78 855 €
Centre technique grand sud	1 462 360 €	46 172 €	3 299 €
Centre technique nord-ouest	/	24 613 €	16 554 €
Atelier mécanique	62 150 €	59 378 €	269 387 €
Magasin	98 927 €	229 424 €	196 215 €
Centre technique Municipal La Tronche	/	132 398 €	1 401 422 €
LOCAUX TECHNIQUES ET VÉHICULES	4 548 184 €	2 961 175 €	3 003 086 €
Broyeurs végétaux et matériel de prévention	29 655 €	27 362 €	39 385 €
Composteurs	346 536 €	324 236 €	60 239 €
Aide aux communes	/	400 623 €	262 140 €
Ressourceries réemploi	266 482 €	1 258 122 €	102 072 €
PRÉVENTION	642 673 €	2 010 343 €	463 836 €
Déchèterie Sassenage	161 044 €	2 108 €	1 214 €
Déchèterie Meylan		7 437 €	8 355 €
Déchèterie Fontaine	1 352 641 €	75 722 €	134 133 €
Études de faisabilité	35 128 €	42 381 €	82 235 €
Déchèterie Jacquard	377 732 €	352 180 €	2 554 361 €
Déchèterie Saint-Martin-d'Hères	5 757 €	/	69 385 €
Déchèterie Échirolles	40 150 €	/	/
Déchèterie Varcès	32 948 €	67 582 €	598 137 €
Déchèteries travaux de sécurité	110 296 €	/	/
Acquisition de matériel	39 584 €	/	/
GER déchèteries	329 190 €	264 904 €	168 192 €
DÉCHÈTERIES	2 484 469 €	812 313 €	3 616 012 €
Athador	20 669 €	808 247 €	/
Usine d'incinération et de valorisation énergétique actuelle	1 222 874 €	191 880 €	1 491 815 €
Usine d'incinération et de valorisation énergétique reconstruction	/	588 029 €	6 145 260 €
Centre de tri	11 817 €	426 086 €	132 416 €
Reconstruction du centre de tri	17 036 887 €	28 448 231 €	13 494 104 €
Centre de compostage	180 892 €	238 747 €	25 845 €
Usine de méthanisation	53 731 €	100 396 €	2 194 913 €
USINES DE TRAITEMENT	18 526 870 €	30 801 616 €	23 484 353 €
TOTAL DES DÉPENSES	27 835 350 €	38 615 335 €	31 927 475 €
REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL	485 867 €	2 085 758 €	3 906 926 €
TOTAL DES DÉPENSES	28 321 217 €	40 701 093 €	35 834 402 €



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2024

LES PRINCIPALES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2024

Les 2 grandes opérations de reconstruction d'Athakor, se poursuivent dans le cadre du partenariat construit avec 6 établissements publics du grand bassin de vie Sud Isère : le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les communautés de communes de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine aux fins de mutualiser des équipements modernes de traitement des déchets.

La mise en service du **nouveau centre de tri** a été réalisée en 2024.

Les dernières factures devraient être payées en 2025.

À fin 2024, son coût prévisionnel est de 74,4 M€, le cumul des réalisations est de 72,1 M€.

Les subventions perçues en 2024 correspondent à la participation de l'ADEME pour 2,3 M€ ainsi qu'à la participation des partenaires à la reconstruction du centre de tri qui ont fait le choix d'un financement sur fonds propres 1 M€.

Le coût global de l'opération de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique est de 374 M€. Les dépenses réalisées à fin 2024 sont de 7,8 M€.

La création d'une **unité de méthanisation adossée au centre de compostage**, troisième opération d'envergure pour la Métropole, permettra la production de biogaz grâce à la méthanisation des bio déchets. Ce projet est évalué à 32,1 M€ HT. Le cumul de réalisation à fin 2024 est de 2,3 M€.

Côté **collecte des déchets** en 2024, les dépenses sont liées à :

- La gestion publique des bacs et composteurs : 1240 k€,
- Les outils connectés et embarqués dans les véhicules de collecte pour 120 k€

Ces outils accompagnent la mise en œuvre des projets de la collecte : tarification incitative, gestion de la redevance spéciale, amélioration de la qualité du tri ainsi que la gestion des bacs roulants.

Les travaux de modernisation des **déchèteries** se poursuivent. En 2024, 3286 K€ ont été dépensés pour un projet global de 17 millions.

Des aménagements ou réaménagements ont été réalisés pour les **locaux techniques** pour 2002 k€ et notamment le centre technique municipal de la Tronche pour 1401 k€, le magasin central pour 196 k€ et l'atelier mécanique d'Eybens pour 269 k€.



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble.

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France.



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Photos : Clara Goubault GAM, AIA Architectes, Théo Lalliot
GAM, Cause à Effet, Lara Balais GAM, Pascale Cholette,
Lucas Fangella, Grenoble Alpes Métropole.
Juin 2025.

Document imprimé sur papier recyclé.

